



**Conférence régionale
de la santé et de l'autonomie**

RAPPORT D'ACTIVITE

ANNEE 2017

SOMMAIRE

Le mot du Président	4
Introduction.....	5
Textes réglementaires :	5
I. La composition de la CRSA en région Centre-Val de Loire	6
II. Les missions et les travaux de la Conférence	9
1°) L'assemblée plénière.....	10
1.1. Missions et modalités de fonctionnement	10
1.2. Réunions	10
1.3. Taux de présence.....	16
2°) La commission permanente.....	17
2.1. Missions et modalités de fonctionnement	17
2.2. Réunions	17
2.3. Taux de présence.....	18
3°) La Commission spécialisée « Organisation des soins » (CSOS).....	19
3.1. Missions et modalités de fonctionnement	19
3.3. Taux de présence.....	21
4°) La Commission spécialisée « Prévention » (CSP).....	22
4.1. Missions et modalités de fonctionnement	22
4.2. Réunions	22
4.3. Taux de présence.....	24
5°) La Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » (CSPCAMS)	25
5.1. Missions et modalité de fonctionnement	25
5.2. Réunions	25
5.3. Taux de présence.....	26
6°) La Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé » (CSDU).....	27
6.1. Missions et modalité de fonctionnement	27
6.2. Réunions	27
6.3. Taux de présence.....	28
III. Organisation d'une enquête citoyenne.....	29
IV. FIR « Démocratie sanitaire »	31
V. Moyens de fonctionnement	32
a) Moyens humains	32
b) Moyens matériels	32
c) Moyens financiers.....	32
VI. CONCLUSION	33
ANNEXES	34
Annexe n°1 : Arrêté de composition de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire du 26 décembre 2017.	34
Annexe n°2 : Dossiers d'autorisation examinés par la Commission spécialisée « Organisation des soins » (CSOS).....	34

Le mot du Président

La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie est une instance qui a maintenant un mode de fonctionnement bien rodé et l'ensemble de ses commissions spécialisées se sont régulièrement réunies avec un total de 23 séances au cours de l'année 2017.

Il faut reconnaître qu'au cours de l'année 2017, l'activité de la plupart des instances de la CRSA a été centrée sur la préparation du Projet régional de santé de deuxième génération (PRS2).

Nombre de réunions de la commission plénière, de la commission permanente et des commissions spécialisées ont été consacrées à la réflexion sur des propositions concernant le Cadre d'orientation stratégique et le Schéma régional de santé. Ces échanges longs et fructueux n'ont pas manqué de relever les problèmes spécifiques de notre région Centre-Val de Loire et de proposer les éléments de solutions susceptibles de les atténuer.

Nous avons également pu débattre sur d'autres sujets :

- la stratégie nationale de santé,
- le plan d'accès territorial aux soins
- l'évaluation des contrats territoriaux de santé (CLS)
- la construction des plateformes territoriales d'appui (PTA)
- la révision du zonage lié à l'aide à l'installation des médecins
- etc....

Notre Commission régionale et l'ensemble des Commissions spécialisées fonctionnent maintenant de façon efficace. Nous savons que nous pouvons compter sur une très grande majorité de ses membres qui se sont beaucoup investis dans les travaux de réflexion au cours de l'exercice 2017. Nous pouvons nous féliciter de la qualité des débats et des prises de paroles toujours plus nombreuses et constructives.

Introduction

Textes réglementaires :

Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

- Décret n°2010-348 du 31 mars 2010, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie
- Décret n°2010-938 du 24 août 2010, modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie
- Arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé
- Instruction du Ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique et du Ministre de la Santé et des Sports du 20 avril 2010, relative à la constitution et l'installation des conférences régionales de la santé et de l'autonomie
- Instruction ministérielle n°SG/2014/75 du 19 mars 2014, relative au renouvellement des conférences régionales de santé et de l'autonomie.

Les différentes instances, contribuant au fonctionnement du système régional de santé, tel que prévu par le titre IV de la Loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » (HPST) du 21 juillet 2009, sont les suivantes :

- **le conseil de surveillance**, présidé par le représentant de l'Etat dans la région ;
- **la conférence régionale de la santé et de l'autonomie** (et ses commissions spécialisées), chargée de participer, par ses avis, à la définition de la politique de santé en région ;
- **deux commissions de coordination des politiques de santé**, l'une dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile et l'autre dans le domaine des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux qui associent les services de l'État, les collectivités territoriales et les organismes de sécurité sociale compétents ;
- **les conférences de territoire** qui réunissent tous les acteurs locaux de la santé et aident à identifier les besoins du territoire de santé et à déterminer les actions prioritaires à mettre en oeuvre, pour y répondre.

Les conférences de territoire ont été remplacées par les conseils territoriaux de santé (cf. arrêté du 3 août 2016). En région Centre-Val de Loire, leur installation s'est déroulée au mois de décembre 2016 et janvier 2017.

*
* *

I. La composition de la CRSA en région Centre-Val de Loire

La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie a été installée le 9 juillet 2010 et renouvelée le 30 septembre 2014. En 2017, quatre arrêtés modificatifs ont été pris (dernier arrêté de composition des membres de la CRSA en date du 26 décembre 2017 – cf. **annexe n°1**).

La Présidence de cette instance est assurée par M. Michel MOUJART, Directeur général honoraire du CHRU de Tours. Il a été réélu au cours de la séance d'installation du 30 septembre 2014.

Elle est composée de 97 membres ayant voix délibérative, répartis au sein de 8 collèges :

1^{er} collège : il comprend 15 membres : 3 représentants de la région, 6 représentants des départements, 3 représentants des groupements de communes et 3 représentants des communes.

Les trois suppléants n°2 au titre de la région ne sont pas désignés (absence de candidatures).

Un poste de titulaire et les trois postes de suppléants n°2 au titre des groupements de communes sont vacants.

Le poste de suppléant n°2 au titre des communes est vacant.

2^{ème} collège : il comprend 16 membres : 8 représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 du Code de la santé publique, 4 représentants des associations de retraités et personnes âgées, 4 représentants des associations de personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée.

Les trois suppléants n°2 au titre des associations de personnes handicapées sont en cours de désignation.

3^{ème} collège : il est composé de représentants des conseils territoriaux de santé et comprend 4 membres.

Un poste de suppléant n°1 est à pourvoir par le CTS d'Indre-et-Loire.

Deux postes sont à pourvoir par le CTS de Loir-et-Cher : un titulaire et un suppléant n°2.

4^{ème} collège : il comprend 10 membres : 5 représentants des organisations syndicales de salariés, 3 représentants des organisations professionnelles d'employeurs, 1 représentant des organisations syndicales représentative des artisans, des commerçants et des professions libérales et un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles.

Huit postes sont actuellement vacants :

- au titre des représentants des organisations syndicales de salariés : un titulaire, un suppléant n°1 et un suppléant n°2,*
- au titre des représentants des organisations professionnelles d'employeurs : trois suppléants n°2,*
- au titre des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales : un suppléant n°2,*
- au titre des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles : un suppléant n°2.*

5^{ème} collège : il comprend 6 membres :

- 2 représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité,
- 2 représentants de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail,
- 1 représentant des caisses d'allocations familiales,
- 1 représentant de la mutualité française.

Un suppléant n°1 au titre des représentants de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail est en cours de désignation.

6^{ème} collège : il comprend 10 membres :

- 2 représentants des services de santé scolaire et universitaire,
- 2 représentants des services de santé au travail,
- 2 représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile,
- 2 représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un œuvrant dans le domaine médico-social ou de la cohésion sociale,
- 1 représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche,
- 1 représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L.141-1 du code de l'environnement.

Un poste de titulaire au titre des représentants des services de santé scolaire et universitaire est vacant.

Le suppléant n°2 au titre des services départementaux de PMI est en cours de désignation.

7^{ème} collège : il est composé d'offreurs des services de santé et comprend 34 membres :

- 5 représentants des établissements publics de santé, dont au moins 3 présidents de commissions médicales d'établissements de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie,
- 2 représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont au moins 1 président de conférence médicale d'établissement,
- 2 représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont au moins 1 président de conférence médicale d'établissement,
- 1 représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile,
- 4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées,
- 4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées,
- 1 représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficulté sociale,
- 1 représentant parmi les responsables des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé implantés dans la région,
- 1 représentant parmi les responsables des réseaux de santé implantés dans la région,
- 1 représentant des associations de permanence de soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins,
- 1 représentant de médecins responsables d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation,
- 1 représentant des transporteurs sanitaires,
- 1 représentant des services départementaux d'incendie et de secours,
- 1 représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé,
- 6 représentants des unions régionales des professionnels de santé,

- 1 représentant de l'Ordre des médecins,
- 1 représentant des internes en médecine de la ou les subdivisions situées sur le territoire de la région.

Treize postes sont actuellement vacants :

- *au titre des représentants des établissements publics de santé : un suppléant n°2,*
- *au titre des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées : trois suppléants n°2,*
- *au titre des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées : un suppléant n°1 et un suppléant n°2,*
- *au titre des associations de permanence de soins : un suppléant n°2,*
- *au titre des unions régionales des professionnels de santé : quatre suppléants n°2,*
- *au titre des internes en médecine de la ou les subdivisions situées sur le territoire de la région : un titulaire et un suppléant n°2.*

8^{ème} collège : Il est composé de personnalités qualifiées et comprend 2 membres.

Au 26 décembre 2017, 92 membres titulaires sur 97 sont désignés pour siéger au sein de cette instance.

II. Les missions et les travaux de la Conférence

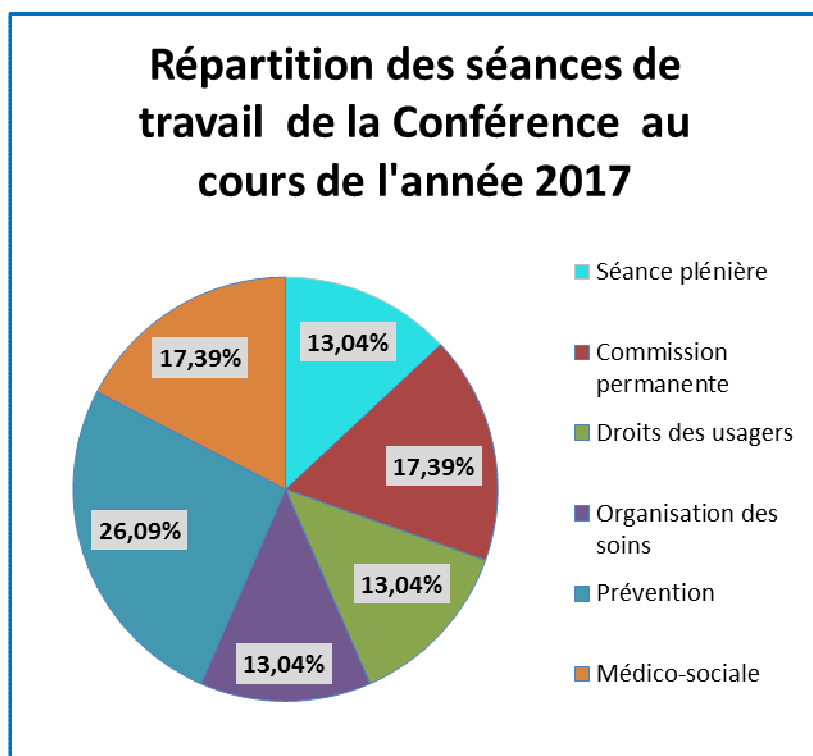
a) ses missions :

- ❖ La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie peut faire toute proposition au Directeur général de l'Agence régionale de santé sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de santé dans la région.
- ❖ Elle émet un avis sur le plan stratégique régional de santé et sur les divers éléments composants le Projet régional de santé, ainsi que sur le rapport « Usagers ».
- ❖ Elle organise en son sein l'expression des représentants des usagers du système de santé. Elle procède à l'évaluation des conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les droits des personnes malades et des usagers du système de santé, de l'égalité d'accès aux services de santé et de la qualité des prises en charge.
- ❖ Elle organise le débat public sur les questions de santé de son choix.

b) ses travaux :

- ❖ La CRSA organise ses travaux au sein des commissions spécialisées suivantes : la commission permanente et les 4 commissions spécialisées « Droits des usagers du système de santé », « Organisation des Soins », « Prévention » et « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux ».
- ❖ Elle peut en outre constituer des groupes de travail permanents. Ils peuvent recueillir tous avis utiles dans les domaines dont ils sont chargés.

Les membres de cette Conférence se sont réunis à vingt-trois reprises au cours de l'année 2017.



1°) L'assemblée plénière

1.1. Missions et modalités de fonctionnement

Lors de sa première réunion, elle élit son président, établit le règlement intérieur de la CRSA qui précise notamment les modalités de fonctionnement de ses différentes formations.

Elle rend un avis sur le projet régional de santé, le plan stratégique régional de santé, les projets de schémas de prévention, d'organisation des soins et de l'organisation médico-sociale préparés par chacune des commissions spécialisées dans ces domaines, ainsi que sur le rapport annuel sur le respect des droits des usagers du système de santé.

Enfin, elle établit chaque année un rapport sur son activité.

1.2. Réunions

Au cours de l'année 2017, les membres de la CRSA se sont réunis à trois reprises en séance plénière.

Séance plénière du 31 mai 2017

✓ Déroulé de la réunion

Cette séance plénière s'est tenue à la salle Montission à Saint-Jean-le-Blanc, en présence de Madame Anne BOUYGARD, Directrice générale de l'ARS. Elle a été présidée par Michel MOUJART.

La matinée a été consacrée à :

- la présentation du rapport d'activité 2016 de la CRSA – échanges et vote
- le nouveau règlement intérieur de la CRSA - vote,
- la présentation du rapport annuel 2016 de la Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé » (portant sur les données 2015) – échanges et vote,
- la remise du diplôme au lauréat du Label 2016 « Droits des usagers de la santé »,
- le nouveau zonage lié aux aides à l'installation des médecins – échanges et vote,
- élaboration du PRS2 – échanges

✓ Présentation du rapport d'activité 2016 de la CRSA par Monsieur Michel MOUJART

Le Président de la CRSA fait une présentation rapide du rapport d'activité et invite les quatre Présidents des commissions spécialisées à présenter le bilan de leurs travaux réalisés au cours de l'année 2016.

✓ Présentation du rapport 2016 (portant sur les données 2015) sur le respect des droits des usagers par Madame Danièle DESCLERC-DULAC, Présidente de la Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé »

Ce rapport a été élaboré selon l'arrêté du 5 avril 2012 portant cahier des charges relatif à l'élaboration du rapport de la CRSA sur les droits des usagers du système de santé, mentionné à l'article D.1432-42 du CSP.

Il porte notamment sur quatre orientations :

1°) Orientation 1 : Promouvoir et faire respecter les droits des usagers :

- réaliser, du côté sanitaire, l'analyse du questionnaire pour le rapport d'activité des CRUQPC des établissements de santé de la région Centre – 107 établissements interrogés : taux de réponse : **100 %**,
- réaliser, du côté médico-social – secteur de la personne en situation de handicap, l'analyse de l'enquête réalisée auprès de 495 structures médico-sociales en région Centre : taux de réponse : **46 %**.

Cette enquête auprès des structures médico-sociales pour personnes en situation de portait sur six thématiques :

- la formation sur le respect des droits des usagers,
- le conseil de la vie sociale (CVS),
- les plaintes et les réclamations,
- le projet de vie,
- le livret d'accueil,
- le dossier médical partagé.

2°) Orientation 2 : Renforcer et préserver l'accès à la santé pour tous :

- assurer l'accès des patients aux professionnels de santé libéraux : pourcentage d'offre en tarifs opposables par spécialités et par territoire de santé ;
- assurer financièrement l'accès aux soins : taux de satisfaction du baromètre de satisfaction des assurés sociaux, nombre d'exams de santé réalisés, nombre de réclamations en matière de CMU ;
- assurer l'accès aux structures de prévention : analyse de deux indicateurs : taux de participation au dépistage organisé du cancer colorectal et du cancer du sein ;
- réduire les inégalités d'accès à la prévention, aux soins et à la prise en charge médico-sociale sur tous les territoires.

3°) Orientation 3 : Conforter la représentation des usagers du système de santé :

- former les représentants des usagers siégeant dans les instances du système de santé (au titre du CISS national et au titre du CISS régional) : 5 journées d'information/formation organisées par le CISS régional.

4°) Orientation 4 : Renforcer la démocratie sanitaire :

- garantir la participation des représentants des usagers et des autres acteurs dans les CRSA :
 - taux de participation globale des membres de la CRSA à la séance plénière de la CRSA : 60 % ;
 - taux de participation des représentants des usagers dans les instances de la CRSA : CS Prévention : 78 % - CS Soins : 87 % - CS Médico-sociale : 67 % - Commission permanente : 92 % - Séance plénière : 84 %.

Par ailleurs, la dernière partie du rapport est consacrée à la présentation **des autres thématiques en lien avec les représentants des usagers du système de santé** :

- ❖ le dispositif d'évaluation interne et externe en région Centre-Val de Loire,
- ❖ la procédure de certification HAS en région Centre-Val de Loire,
- ❖ les projets labellisés dans le cadre de l'appel à projet 2016-2017 « Droits des usagers de la santé »,
- ❖ la semaine sécurité des patients,
- ❖ les débats publics,
- ❖ le FIR « Démocratie sanitaire »,
- ❖ le programme 2017 de la CRSA.

En conclusion :

- Avoir une lisibilité sur la prévention et la promotion de la santé afin de renforcer et préserver le capital santé de tous ;
- Prendre en compte les inégalités d'accès aux soins, tant sur le plan administratif, social que sanitaire ;
- Maintenir et conforter la représentation des usagers du système de santé qui doivent jouer un rôle primordial dans le volet démocratie sanitaire ;
- Co-construire le PRS 2.

✓ **Nouveau règlement intérieur de la CRSA**

Il s'agit d'intégrer les conséquences qu'apporte la nouvelle organisation territoriale, par la désignation d'un second suppléant au sein de la CRSA et de modifier par conséquent le règlement intérieur.

✓ **Résultats des votes**

a) Vote sur le rapport d'activité 2016 de la CRSA :

**Résultats : 65 pour / 1 contre / 0 abstention
Le rapport d'activité 2016 de la CRSA est adopté.**

b) Vote sur le rapport 2016 (portant sur les données 2015) de la Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé » :

**Résultats : 65 pour / 1 contre / 0 abstention
Le rapport d'activité 2016 « Droits des usagers du système de santé » est adopté.**

c) Vote sur le nouveau règlement intérieur de la CRSA :

**Résultats : 65 pour / 0 contre / 1 abstention
Le nouveau règlement intérieur de la CRSA est adopté.**

Les travaux 2016 de la CRSA sont consultables sur le site internet de l'ARS, à l'adresse suivante :

<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/les-travaux-de-la-crsa>

Séance plénière du 14 septembre 2017

✓ Déroulé de la réunion

Cette séance plénière s'est tenue à la salle Montission à Saint-Jean-le-Blanc, en présence de Madame Anne BOUYGARD, Directrice générale de l'ARS. Elle a été présidée par Michel MOUJART.

La matinée a été consacrée à l'élaboration du PRS 2:

- projet de cadre d'orientation stratégique (COS)
- schéma régional de santé (SRS) : point d'avancement sur les travaux, projets d'objectifs opérationnels.

✓ Projet de cadre d'orientation stratégique (COS)

Le projet de COS est structuré autour des 3 axes stratégiques co-construits avec les partenaires de la région. Ces trois axes sont les suivants :

- 1°) **préserver, améliorer l'état de santé de la population,**
- 2°) **favoriser la qualité de vie, l'autonomie et l'inclusion,**
- 3°) **réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé.**

D'autres parties composent le COS :

- les travaux en lien avec l'INSEE,
- la synthèse de l'enquête citoyenne réalisée en février 2017,
- les influences majeures et les principales évolutions qui nous attendent dans les années à venir (les 4 P),
- un certain nombre de valeurs : équité, bienveillance, confiance, responsabilité, solidarité, confidentialité, etc...

Le COS devra faire l'objet d'une évaluation. Pour cela, des indicateurs de résultats pertinents et traduisant les ambitions à 10 ans seront définis.

✓ Le schéma régional de santé (SRS)

Le SRS s'est construit autour du parcours de santé. Il se compose de trois axes transversaux et de 6 parcours spécifiques.

Le principe d'avoir un SRS resserré en termes d'objectifs a amené l'ARS à retenir des axes transversaux. Cependant certains parcours nécessitent d'avoir des objectifs plus spécifiques.

Chaque axe est décliné en chapitre. Au total, 21 chapitres ont été co-construits avec des groupes de travail réunissant les acteurs de la région.

Chaque chapitre se compose d'objectifs opérationnels prioritaires pour la région Centre-Val de Loire fixés pour les 5 ans à venir. Ils seront évalués avec des indicateurs de résultats.

*
* *

Séance plénière du 7 décembre 2017

✓ Déroulé de la réunion

Cette séance plénière s'est tenue à la salle Montission à Saint-Jean-le-Blanc, en présence de Madame Anne BOUYGARD, Directrice générale de l'ARS. Elle a été présidée par Michel MOUJART.

La matinée a été consacrée à :

- l'examen de l'avis sur les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins, concernant la profession de médecins : échanges et vote ;
- une information sur la définition des zones du schéma régional de santé de la région Centre-Val de Loire (activités de soins, équipements matériels lourds et laboratoires de biologie médicale) ;
- l'élaboration du PRS 2 ;
- le lancement d'une expérimentation de guichet unique (art 158) auprès d'un conseil territorial de santé en région Centre-Val de Loire ;
- une information sur les débats publics « bioéthique ».

✓ L'examen de l'avis sur les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins, concernant la profession de médecins

Cette nouvelle consultation de la CRSA sur le projet de zonage « médecins » fait suite à la publication de l'arrêté national du 13 novembre 2017. La CRSA, consultée le 31 mai dernier sur ce zonage, s'était prononcée favorablement. Le zonage présenté ce jour est sans changement majeur par rapport au précédent.

Il est nécessaire de resituer le zonage dans le cadre plus général du plan national pour renforcer l'accès aux soins qui sera décliné localement. Au-delà du zonage, l'attractivité des territoires pour l'installation de nouveaux médecins est liée aux dynamiques territoriales mises en place par les professionnels de santé.

✓ L'information sur la définition des zones du SRS

Conformément au décret du 26 juillet 2016, le Directeur général de l'ARS délimite les zones concernant la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds, ainsi que l'application aux laboratoires de biologie médicale des règles de territorialité.

En région Centre-Val de Loire, **le département** apparaît comme l'entité géographique la mieux adaptée pour la définition des zones du schéma régional de santé.

✓ L'élaboration du PRS 2 :

➤ Stratégie nationale de santé (SNS) : 4 axes

Axe 1 : Mettre en place une politique de promotion de la santé incluant la prévention dans tous les milieux et tout au long de la vie

Axe 2 : Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé

Axe 3 : Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge

Axe 4 : Innover pour transformer notre système de santé en réaffirmant la place des citoyens.

➤ La composition du PRS 2 :

- **Un cadre d'orientation stratégique (COS)** comportant des objectifs généraux et des résultats attendus à 10 ans autour de 3 axes stratégiques :
 - § préserver et améliorer l'état de santé de la population,
 - § favoriser l'autonomie, la qualité de vie et l'inclusion,
 - § réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé.
- **Un schéma régional de santé (SRS)** avec des prévisions d'évolution et objectifs opérationnels attendus à 5 ans et un suivi annuel pour piloter la mise en œuvre et sécuriser l'atteinte des objectifs ; une approche du parcours de santé pour agir structurellement sur 3 axes :
 - § l'accès : accès aux dispositifs de prévention, de soins et d'accompagnement
 - § l'efficacité : qualité, sécurité et pertinence
 - § la continuité : coordination et coopérations entre les professionnels et avec les usagers.
- Un programme régional relatif à l'accès la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS).

➤ Information sur le calendrier PRS 2 :

- ❖ Décembre 2017 : Stratégie nationale de santé
- ❖ Fin 2017 : finalisation des travaux et préparation des documents (COS, SRS, PRAPS, document opposable OQOS, PDSES)
- ❖ Mi-janvier 2018 : lancement de la consultation officielle (3 mois) : membres de la CRSA, Conseils départementaux de l'autonomie et de la citoyenneté, Préfet de région, Collectivités territoriales et Conseil de surveillance de l'ARS
- ❖ Fin avril 2018 : publication du PRS2.

✓ **Le lancement d'une expérimentation de guichet unique (art 158) auprès d'un Conseil territorial de santé en région Centre-Val de Loire**

Trois agences régionales de santé (ARS) ont été retenues pour lancer l'expérimentation : la nouvelle Aquitaine, l'Ile-de-France et la région Centre-Val de Loire.

Son objectif : il s'agit d'un guichet placé au sein des Conseils territoriaux de santé pour accompagner les usagers dans leurs démarches et défendre les droits des patients sur l'ensemble du parcours de santé.

Un seul Conseil territorial de santé sera retenu par ARS. Cette expérimentation se fera sur cinq ans.

Sa mise en œuvre en région Centre-Val de Loire : un appel à candidatures sera lancé auprès des 6 CTS ; la commission permanente de la CRSA examinera les candidatures ; la décision du territoire retenu reviendra à la directrice générale de l'ARS ; l'URAASS Centre-Val de Loire sera la structure support.

✓ **Débats publics sur la bioéthique** : organisation d'états généraux en vue de la révision des lois de la bioéthique par le biais de débats citoyens en région au cours du 1^{er} trimestre 2018.

✓ **Résultats des votes**

Avis sur le projet de nouveau zonage « médecins » : identification des zones d'intervention prioritaire et des zones d'action complémentaire

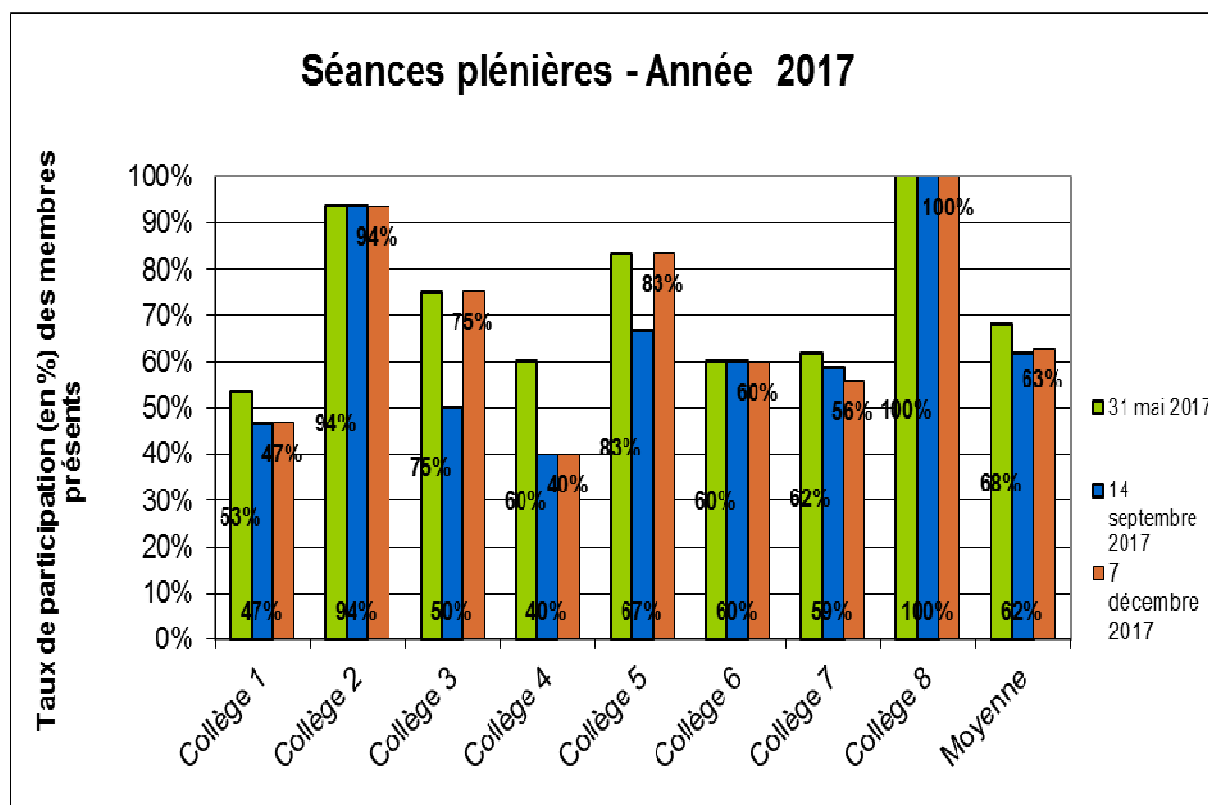
Résultats : 55 pour / 4 contre / 1 abstention
Le projet de nouveau zonage « médecins » est adopté.

1.3. Taux de présence

Au cours de l'année 2017, trois réunions plénières se sont déroulées (cf. ci-dessous la répartition par collège) :

- 31 mai 2017 : 66 membres présents
- 14 septembre 2017 : 60 membres présents
- 7 décembre 2017 : 61 membres présents.

Les membres à voix consultative participent également aux travaux de la séance plénière, ainsi qu'à ceux des commissions spécialisées.



*
* *

2°) La commission permanente

2.1. Missions et modalités de fonctionnement

En dehors des séances plénières, la commission permanente exerce l'ensemble des attributions dévolues à la CRSA.

Elle est chargée notamment :

- de préparer l'avis rendu par la CRSA sur le plan stratégique régional de santé mentionné au 1°) de l'article L.1432-2 du CSP ;
- de préparer le rapport annuel d'activité de la CRSA visé à l'article D.1432-32 du CSP ;
- sous réserve des dispositions de ce dernier article, de formuler un avis lorsque la consultation de la conférence implique l'avis de plus de deux commissions spécialisées ;
- de préparer les éléments soumis au débat public ;

Enfin, le Président de la CRSA peut confier à cette commission tous travaux entrant dans le champ de compétence de la conférence.

La Commission permanente comprend 20 membres : sa présidence est assurée par Michel MOUJART, Président de la CRSA. Les Présidents des 4 commissions spécialisées siègent dans cette instance en qualité de Vice-Présidents :

- Commission spécialisée « Droits des usagers » : Danièle DESCLERC-DULAC, Présidente, suppléée par Françoise GUILLARD-PETIT, Vice-Présidente ;
- Commission spécialisée « Organisation des soins » : Olivier MICHEL, Président, suppléé par Jean-Claude BOURQUIN, Vice-Président ;
- Commission spécialisée « Prévention » : Emmanuel RUSCH, Président, suppléé par Jacques PORTIER, Vice-Président ;
- Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » : Johan PRIOU, Président, suppléé par François PITOU, Vice-Président.

En 2017, trois arrêtés modificatifs relatifs à la composition des membres de la Commission permanente ont été pris.

2.2. Réunions

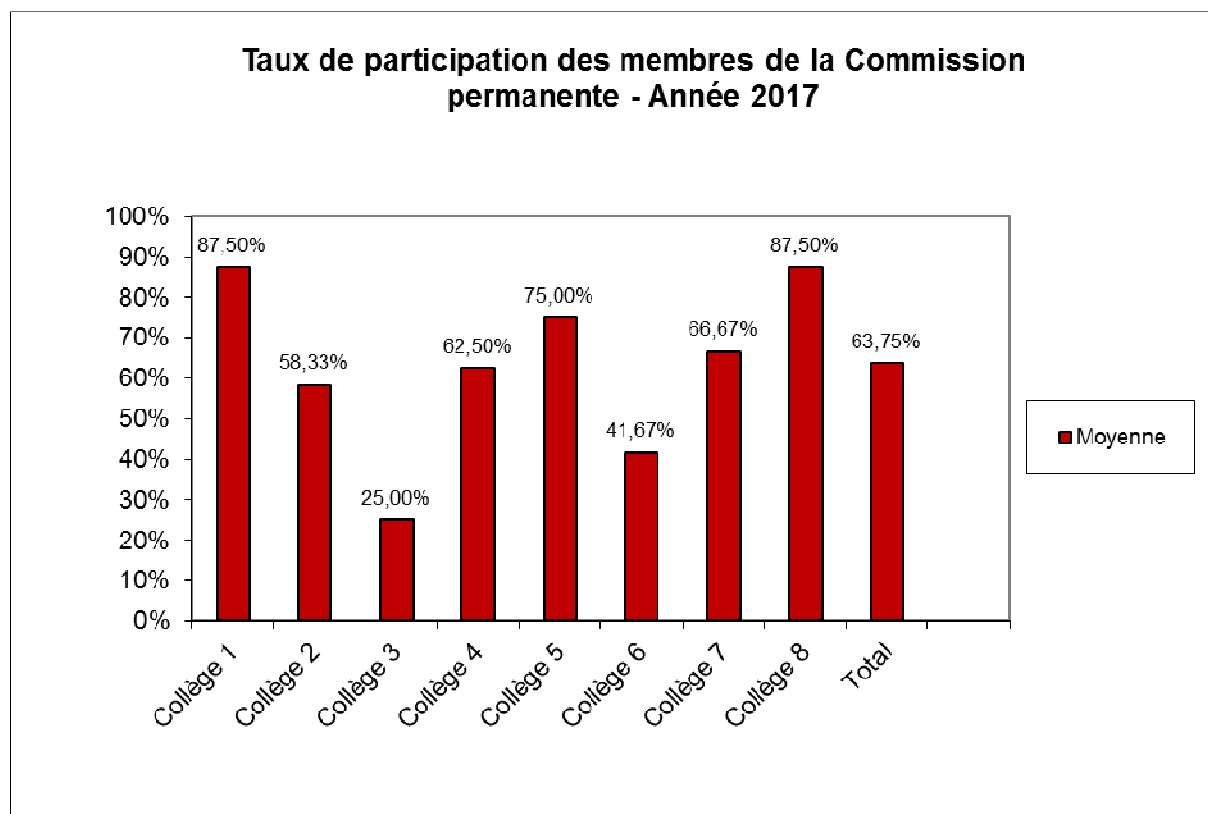
Cette commission s'est réunie 4 fois en 2017, également en groupes de travail à plusieurs reprises. Elle a principalement axé ses travaux sur le projet régional de santé 2^{ème} génération (PRS 2) :

- ✓ Le cadre d'orientation stratégique (COS) : construction des objectifs généraux
- ✓ Le schéma régional de santé (SRS) : élaboration

Séances	Thèmes abordés
10 janvier 2017	<ul style="list-style-type: none">○ Travaux du PRS2 : Synthèse des contributions des quatre commissions spécialisées permettant d'alimenter la construction des objectifs généraux et des résultats attendus à 10 ans du Cadre d'orientation stratégique (COS)

Séances	Thèmes abordés
28 février 2017	<ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation et validation de la contribution de la CRSA au cadre d'orientation stratégique (COS) au regard des différents retours ○ Elaboration du Schéma régional de santé (SRS) : méthodologie et calendrier
26 avril 2017	<ul style="list-style-type: none"> ○ Elaboration du PRS2 : point d'étape ○ Présentation des résultats de l'enquête citoyenne ○ Projet de COS : échanges sur le contenu ○ Schéma régional de santé : point d'avancement des travaux ○ Communication et partage d'information (site internet et espace collaboratif)
14 novembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> ○ Charte du parcours de santé ○ Evaluation sur la politique régionale de déploiement des contrats locaux de santé (CLS) ○ Plan d'accès territorial aux soins ○ Plateforme territoriale d'appui (PTA) – services numériques d'appui à la coordination (SNACs)

2.3. Taux de présence



Les Présidents des conférences de territoire, ainsi que les membres à voix consultative participent activement aux séances de la Commission permanente

En 2017, le taux moyen de participation des membres de la Commission permanente est de 64 % (71 % en 2016).

3°) La Commission spécialisée « Organisation des soins » (CSOS)

3.1. Missions et modalités de fonctionnement

La Commission spécialisée « Organisation des soins » contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale d'organisation des soins.

Elle prépare un avis sur le projet de schéma régional d'organisation des soins, dans ses volets hospitalier et ambulatoire, incluant la détermination des zones de mise en œuvre des mesures prévues pour l'installation et le maintien des professionnels de santé libéraux, des maisons de santé et des centres de santé ;

Elle est consultée par l'Agence régionale de santé sur :

- les projets de schémas interrégionaux d'organisation des soins ;
- les demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisation relatives aux projets mentionnés à l'article L. 6122-1 du CSP, les projets de décisions portant révision ou retrait d'autorisation prévus à l'article L.6122-12 du CSP, ainsi que les projets de décisions de maintien de la suspension, de retrait ou de modification d'autorisation prévues à l'article L. 6122-13 du CSP ;
- la politique en matière d'implantation et de financement de maisons de santé, centres de santé, réseaux de santé et maisons médicales de garde ;
- les projets et actions visant au maintien de l'activité et à l'installation de professionnels de santé sur les territoires ;
- les projets d'expérimentation dans le champ de l'organisation des soins, concourant à l'amélioration de la qualité et de la coordination des soins ;
- l'organisation et l'adéquation aux besoins de la population de l'aide médicale urgente et de la permanence des soins, en ambulatoire et dans les établissements de santé ;
- l'organisation des transports sanitaires et son adéquation aux besoins de la population ;
- la création des établissements publics de santé, autres que nationaux, et des groupements de coopération sanitaire mentionnés au 2^{ème} alinéa de l'article L.6133-7 du CSP, en application de l'article L.6141-1 du CSP, ainsi que la modification de la liste des centres hospitaliers régionaux, en application de l'article R.6141-14 du CSP ;
- les projets de mesures de recomposition de l'offre que le Directeur général de l'ARS envisage de prendre en vertu des dispositions de l'article L.6122-15 du CSP dans sa rédaction antérieure à l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- la politique en matière de contractualisation avec les titulaires d'autorisation, ainsi que les autres offreurs de services en santé.

L'ARS informe la commission, au moins une fois par an, sur :

- les renouvellements d'autorisation intervenus dans les conditions définies au dernier alinéa de l'article L.6122-10 du CSP;
- les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens signés entre l'ARS et les titulaires d'autorisation, les centres de santé, les maisons de santé et réseaux de santé ;
- l'évolution du nombre de professionnels de santé libéraux installés sur les territoires ;
- les résultats des évaluations et certifications menées au cours de l'année écoulée.

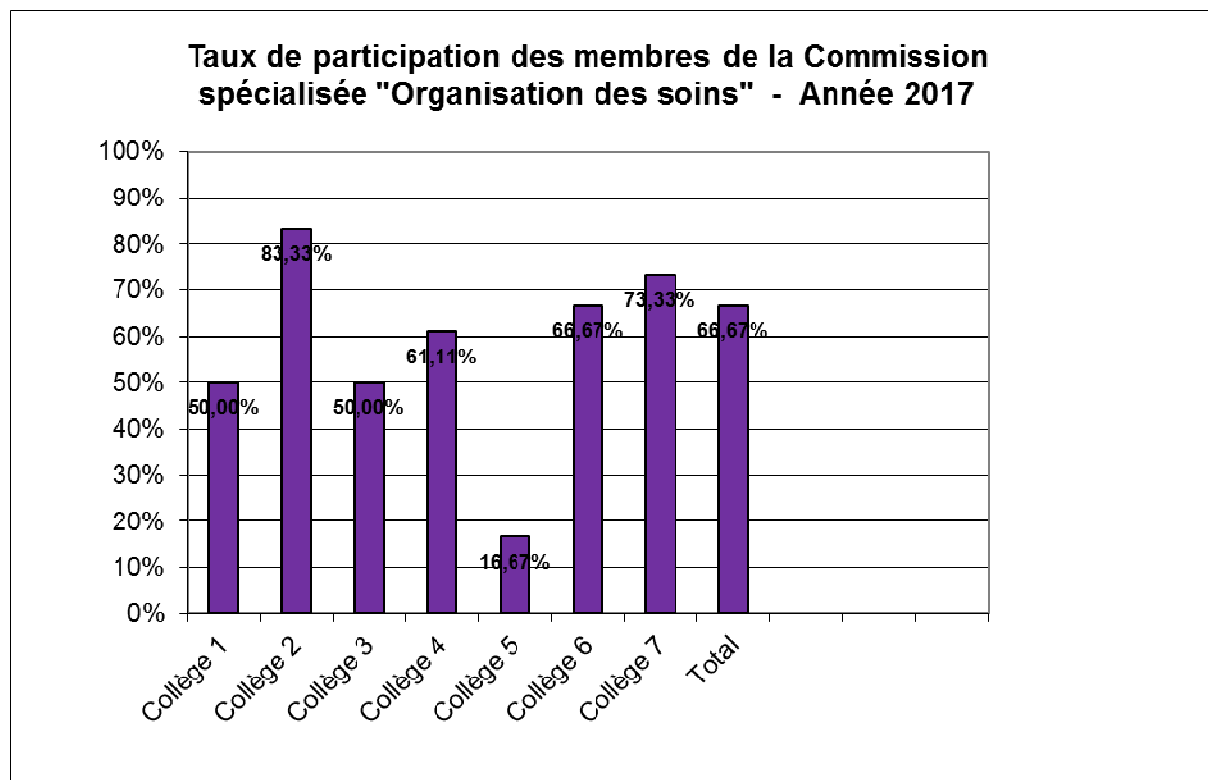
La Commission spécialisée « Organisation des soins » est composée de 44 membres. En 2017, 4 arrêtés modificatifs ont été pris.

3.2. Réunions

La Commission spécialisée « Organisation des soins » s'est réunie 3 fois en 2017. Ces séances ont eu principalement pour objet l'examen des dossiers ponctuels d'autorisation (cf. **annexe n°2**), les travaux sur le projet régional de santé 2^{ème} génération (PRS2).

Séances	Thèmes abordés
30 mars 2017	<ul style="list-style-type: none">❖ Volet hospitalier :<ul style="list-style-type: none">○ Examen des dossiers d'autorisation d'activité de soins et d'équipements matériels lourds❖ Travaux du PRS2 : Axe « accès au système de santé »
26 septembre 2017	<ul style="list-style-type: none">❖ Travaux du PRS2 : Axe « accès au système de santé »❖ Règlement intérieur de la CSOS : approbation des modifications❖ Volet hospitalier :<ul style="list-style-type: none">○ Examen des dossiers d'autorisation d'activité de soins et d'équipements matériels lourds
7 décembre 2017	<ul style="list-style-type: none">❖ Avis sur les zones du schéma régional de santé❖ Travaux du PRS2 :<ul style="list-style-type: none">○ Avis sur la fiche « objectif opérationnel » : garantir une gradation de l'offre de soins pour assurer un maillage harmonieux sur chaque territoire○ Avis sur les fiches « objectifs quantifiés de l'offre de soins » OQOS : OQOS de psychiatrie / OQOS AMP – DPN / OQOS caractéristiques génétiques / Volet dédié à la gestion de l'organisation de la permanence des soins / Argumentaire sur les OQOS.

3.3. Taux de présence



En 2017, le taux moyen de participation des membres de la Commission spécialisée « Organisation des soins » est de 67 % (71 % en 2016).

*
* *

4°) La Commission spécialisée « Prévention » (CSP)

4.1. Missions et modalités de fonctionnement

La Commission spécialisée « Prévention » contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale de prévention.

- Elle prépare un avis sur le projet de schéma régional de prévention, ainsi que sur sa révision, son suivi et les résultats de son évaluation.
- Elle formule toute proposition sur la politique régionale de prévention, notamment pour réduire les inégalités sociales et géographiques de santé dans la région.
- Elle est informée :
 - des mécanismes mis en place par la commission de coordination compétente dans le secteur de la prévention pour assurer la complémentarité des actions de prévention et de promotion de la santé et la cohérence de leurs financements,
 - du bilan d'activité de la commission de coordination compétente dans le secteur de la prévention, établi chaque année par le Directeur général de l'ARS,
 - des résultats de l'agence en matière de veille et de sécurité sanitaires.

La Commission spécialisée « Prévention » est composée de 30 membres. En 2017, 4 arrêtés modificatifs ont été pris.

4.2. Réunions

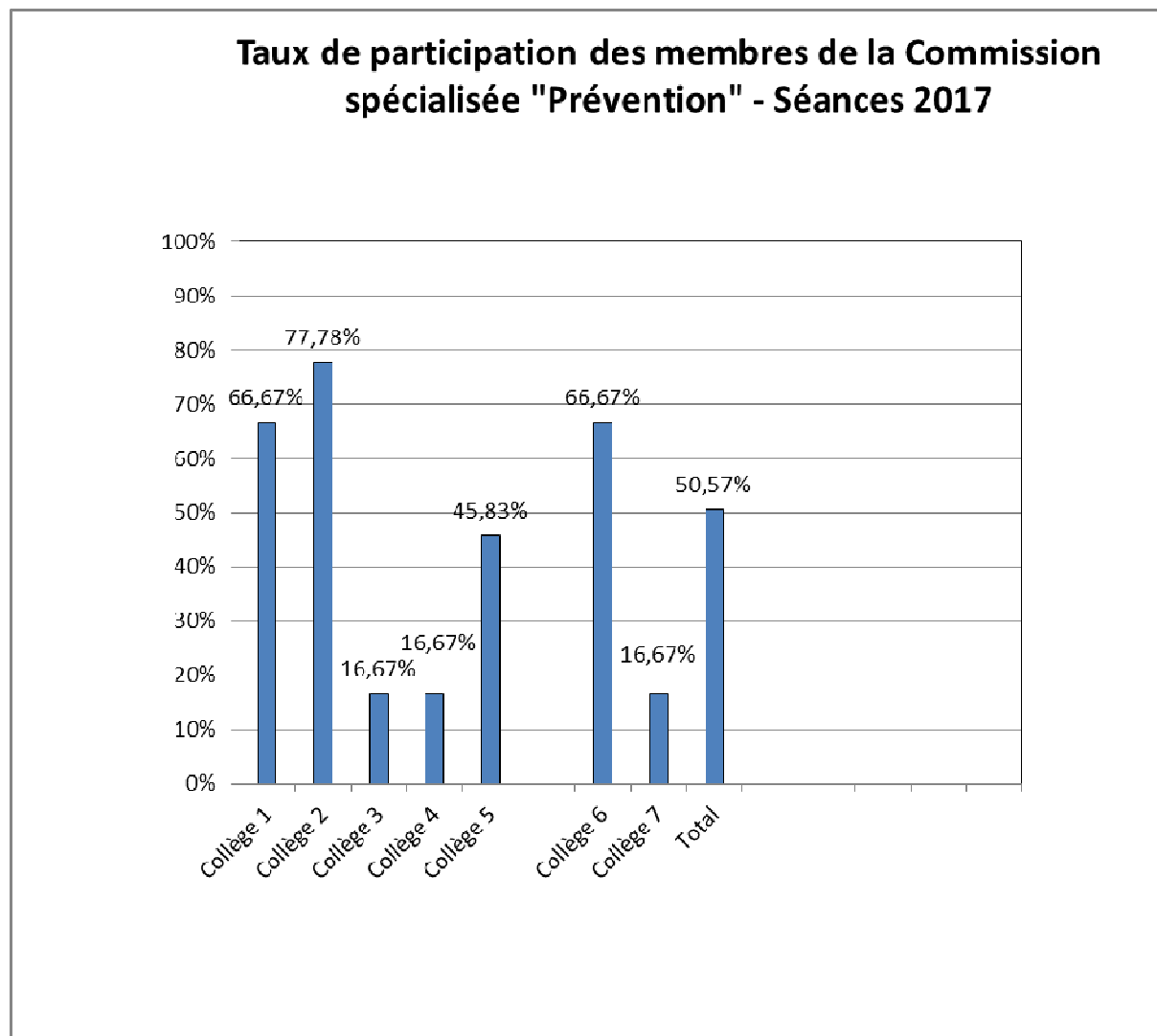
La Commission spécialisée « Prévention » s'est réunie 6 fois en 2017.

La CSP a concentré principalement ses travaux autour du projet régional de santé PRS 2, de la préparation de la campagne « Moi(s) sans tabac » 2017.

Séances	Thèmes abordés
8 février 2017	<ul style="list-style-type: none">○ Projet régional de santé (PRS2) : état des lieux○ Plateformes territoriales d'appui (PTA)○ Contribution provisoire au cadre d'orientation stratégique (COS) du PRS2○ Bilan d'activité 2016 de la Commission de coordination « Prévention »
24 avril 2017	<ul style="list-style-type: none">○ Point unique sur les objectifs opérationnels à inscrire dans le schéma régional de santé du PRS2 : présentation des contributions des acteurs sollicités Membres de la commission spécialisée, adhérents de la FRAPS, référents des contrats locaux de santé (CLS)
26 avril 2017	<ul style="list-style-type: none">○ PRS2 : travaux de restitution sur les contributions des « objectifs opérationnels » du schéma régional de santé (SRS)○ Point d'avancement du sous-groupe « Education thérapeutique du patient »○ Présentation de la question évaluative du PRS sur le maillage territorial de dispositifs au profit des populations cibles○ Axes de travail sur les inégalités sociales et déterminants de santé : poursuite des travaux

Séances	Thèmes abordés
20 juin 2017	<ul style="list-style-type: none"> ○ PRS2 / Schéma régional de santé (SRS) : validation des trois fiches « objectifs opérationnels » se rapportant au chapitre « Prévention-promotion de la santé » et « éducation thérapeutique du patient » ○ Présentation des projets de fiches de la Direction de la santé publique et environnementales : <ul style="list-style-type: none"> - Personnes en situation de grande précarité et grande vulnérabilité : ancrage du PRAPS - Parcours spécifique « addictions » - Gestion des risques environnementaux : ancrage du PRSE3 - Gestion des situations exceptionnelles : ancrage du dispositif ORSAN ○ Application aux personnes en situation de handicap des objectifs de prévention du schéma régional de santé ○ Règlement intérieur de la commission spécialisée : approbation des modifications
20 septembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> ○ Restitution de l'évaluation des contrats locaux de santé ○ Présentation des Etats généraux de l'alimentation ○ Evolution de la couverture vaccinale en région Centre-Val de Loire
21 novembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation du dispositif de prescription et de dispensation de l'activité physique adaptée et du site internet ○ PRS2 / Schéma régional de santé (SRS) : fiche « la gradation des soins » ; fiche objectifs « contrats locaux de santé » ; fiche « objectif opérationnel » éducation thérapeutique du patient ○ Information sur les données probantes en prévention : projet porté par INCa / IRePS / EHESP ○ Information sur les deux conventions quadriennales signées avec l'Instance régionale en éducation pour la santé (IReSP) et avec le dispositif régional de soutien aux interventions en prévention – promotion de la santé ○ Information sur la régionalisation des structures de dépistage des cancers.

4.3. Taux de présence



Pour le collège n°1, un poste de représentant des départements reste à pourvoir, en l'absence de candidature.

En 2017, le taux moyen de participation des membres de la Commission spécialisée « Prévention » est de 51 % (65 % en 2016).

*
* *

5°) La Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » (CSPCAMS)

5.1. Missions et modalité de fonctionnement

La Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » est chargée :

- de préparer un avis sur le projet de schéma régional de l'organisation médico-sociale ;
- de contribuer à l'évaluation des besoins médico-sociaux et d'analyser leur évolution ;
- de proposer à l'assemblée plénière des priorités pour l'action médico-sociale ;
- d'émettre un avis sur l'élaboration et l'actualisation du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie ;
- de formuler toute proposition sur les conditions d'accès des personnes handicapées et en perte d'autonomie aux services médico-sociaux, sur la qualité des accompagnements et prises en charge médico-sociaux et sur les principes de contractualisation mis en œuvre par l'ARS avec les professionnels, les établissements, les services, les associations et les autres services publics ;
- d'élaborer, tous les 4 ans, un rapport d'activité qui est transmis pour information aux conseils généraux et aux Ministres concernés, ainsi qu'à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

La Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » est composée de 30 membres. En 2017, 4 arrêtés modificatifs ont été pris.

5.2. Réunions

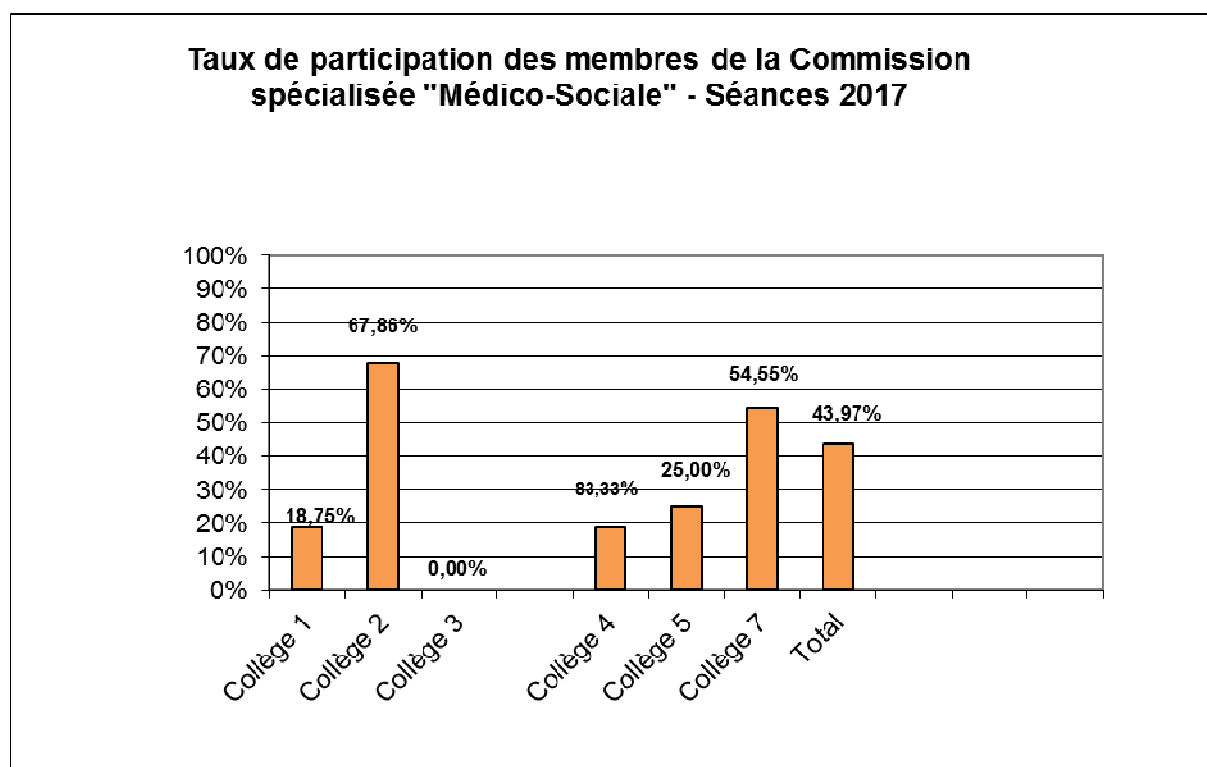
La Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » s'est réunie 4 fois en 2017 et à plusieurs reprises en groupes de travail pour l'avancement des travaux du PRS2.

Ces séances ont principalement été consacrées aux travaux du PRS 2 et au schéma régional de santé (SRS).

Séances	Thèmes abordés
27 mars 2017	<ul style="list-style-type: none">○ Retour sur la contribution relative au cadre d'orientation stratégique (COS)○ Présentation du schéma régional de santé (SRS) et méthodologie○ Organisation du groupe de travail pour réaliser les fiches « objectifs » du schéma régional de santé

Séances	Thèmes abordés
29 mai 2017	<ul style="list-style-type: none"> o La politique de transformation de l'offre médico-sociale : objectifs du schéma régional de santé
5 juillet 2017	<ul style="list-style-type: none"> o Règlement intérieur de la commission spécialisée : validation des modifications o Fonds de restructuration : campagne Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) o Campagne budgétaire des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) o Présentation des objectifs opérationnels et des indicateurs
13 novembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> o PRS2 / Schéma régional de santé o Travaux du groupe de travail : fiches « objectifs ».

5.3. Taux de présence



En 2017, le taux moyen de participation des membres de la Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » est de 44 % (56 % en 2016).

Pour mémoire, le représentant du Conseil territorial de santé - collège 3 a été désigné début septembre 2017, en qualité de suppléant n°1 ; le titulaire et le suppléant n°2 étant toujours en cours de désignation par le CTS de Loir-et-Cher.

*
* *

6°) La Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé » (CSDU)

6.1. Missions et modalité de fonctionnement

La Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé » est chargée, en collaboration avec les autres commissions spécialisées, de l'élaboration d'un rapport spécifique sur l'évaluation des conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les droits des usagers du système de santé, de l'égalité d'accès aux services de santé et de la qualité des prises en charge dans les domaines sanitaire et médico-social.

Ce rapport est établi selon un cahier des charges fixé par les Ministres chargés de la santé, des personnes âgées, des personnes handicapées et de l'assurance maladie.

Il est transmis avec les recommandations qu'il formule au Directeur général de l'ARS et à la Conférence nationale de santé mentionnée à l'article L.1411-3 du CSP.

La Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé » est composée de 12 membres. En 2017, 4 arrêtés modificatifs ont été pris.

6.2. Réunions

La Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé » s'est réunie 3 fois en 2017.

La CSDU a consacré ses travaux, en début d'année, à l'élaboration de son rapport annuel 2014 portant sur les données 2015, conformément à l'arrêté du 5 avril 2012 au cahier des charges relatif à l'élaboration du rapport de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie sur les droits des usagers du système de santé, mentionné à l'article D.1432-42 du CSP.

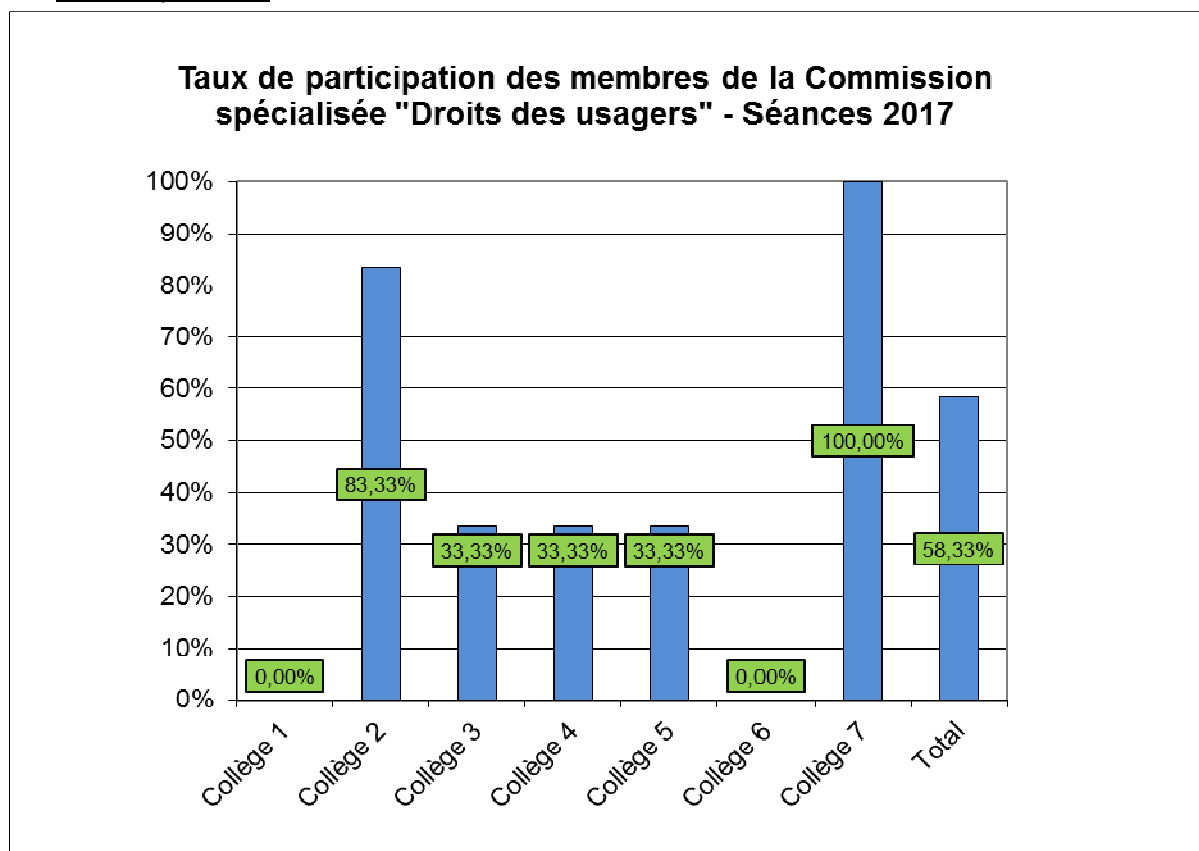
Ses travaux ont également porté sur l'examen des nouveaux textes réglementaires issus de la loi de modernisation de notre système de santé, où le rôle des usagers doit s'adapter :

- les commissions des usagers dans les établissements sanitaires,
- les groupements hospitaliers de territoire (GHT) avec le Comité des usagers,
- les conseils territoriaux de santé (CTS) avec la formation spécifique organisant l'expression des usagers,
- les expérimentations en matière d'accompagnement à l'autonomie,
- la constitution de l'Union nationale des associations agréées du système de santé (UNAASS).

Séances	Thèmes abordés
2 mars 2017	<ul style="list-style-type: none">○ Point sur le label 2016-2017 « Droits des usagers du système de santé » : analyse des dossiers pour la labellisation régionale○ Mise en œuvre de l'Union nationale des associations agréées du système de santé (UNAASS) et des unions régionales (URAASS)○ Rapport annuel 2016 « Droits des usagers du système de santé » (portant sur les données 2015) : état d'avancement○ PRS2 : synthèse des contributions au cadre d'orientation stratégique (COS) et travaux du schéma régional de santé

Séances	Thèmes abordés
13 juin 2017	<ul style="list-style-type: none"> ○ Rapport annuel « Droits des usagers du système de santé » : actualisation du rapport 2017 ○ Préparation de l'enquête concernant le bilan d'activité des CDU des établissements de santé ○ Mise en œuvre de l'Union nationale des associations agréées du système de santé (UNAASS) et des unions régionales (URAASS) ○ Réflexion sur les missions de la formation spécifique « expression des usagers » au sein des CTS et lien à faire entre les CDU, les comités des usagers et les GHT ○ PRS2 : point d'avancement sur les travaux ○ Règlement intérieur de la commission spécialisée : approbation des modifications
16 octobre 2017	<ul style="list-style-type: none"> ○ Rapport annuel « Droits des usagers du système de santé » : actualisation du rapport 2017 – nouvelle présentation ○ Préparation de l'enquête concernant le bilan d'activité des CDU des établissements de santé ○ Travaux du PRS2 : aide aux aidants ○ Information sur l'appel à projet « accompagnement à l'autonomie » (2^{ème} vague) ○ Les représentants des usagers dans les GHT et dans la formation spécifique « droits des usagers » des conseils territoriaux de santé.

6.3. Taux de présence



En 2017, le taux moyen de participation des membres de la CDSU est de 58 % (78 % en 2016).

*
* *

III. Organisation d'une enquête citoyenne

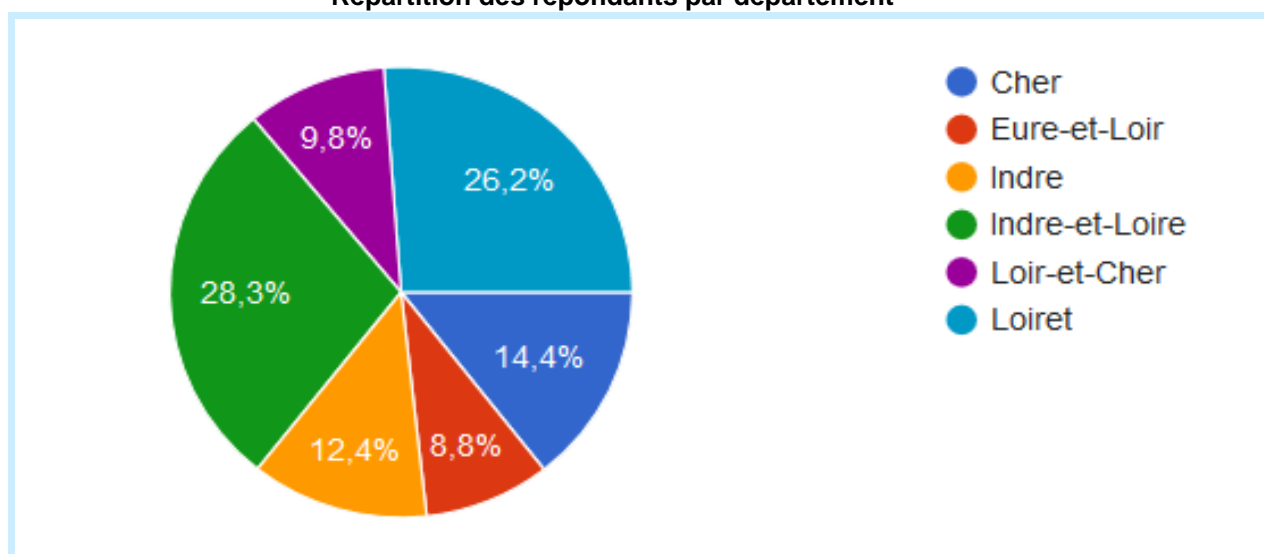
L'objectif de l'enquête était de réaliser une consultation auprès de la population de la région Centre-Val de Loire : « quelles préoccupations dans les 10 ans à venir ? » pour contribuer à l'élaboration du cadre d'orientation stratégique (COS) du futur projet régional de santé (PRS2).

L'enquête a été ouverte sur sept semaines entre le 9 février et le 31 mars 2017 avec l'outil Google formulaire. La diffusion de cette enquête a été faite uniquement par voie électronique avec un kit communication, auprès des réseaux sociaux, des journaux locaux, des institutions, des universités et des différents partenaires de l'ARS.

Les principaux résultats sont les suivants :

❖ **8385 répondants**

Répartition des répondants par département



❖ **Pour la population :**

Les 5 préoccupations majeures de la population en matière de santé sont :

- 1°) Augmenter le nombre de médecins (6 166 répondants, soit 74,4%) ;
- 2°) Pouvoir être soigné prêt de chez moi (4 149 répondants, soit 50,1%) ;
- 3°) Soutenir les personnes qui s'occupent d'un proche malade ou handicapé (3 581 répondants, soit 43,2%) ;
- 4°) Réduire les délais d'attente chez le médecin (3 407 répondants, soit 41,1%) ;
- 5°) Mieux adapter les quantités de médicaments, délivrés par la pharmacie, à mon traitement (2 645 répondants soit 31,9%).

Les 7 préoccupations intermédiaires de la population sont :

- 1°) Mieux repérer et prendre en charge les souffrances psychiques (2472 répondants, soit 29,8%) ;
- 2°) Eduquer les enfants sur leur santé dès le plus jeune âge (2391 répondants, soit 28,8%) ;
- 3°) Améliorer et faciliter mon parcours de santé entre les professionnels de la ville et ceux de l'hôpital (2373 répondants, soit 28,6%) ;
- 4°) Eviter de faire plusieurs fois les mêmes examens (2060 répondants, soit 24,9%) ;
- 5°) Permettre la délégation de certains actes aux professionnels paramédicaux formés en toute confiance et sécurité (1957 répondants, soit 23,6%) ;

- 6°) Pouvoir s'entretenir avec un médecin à distance sans me déplacer (1497 répondants, soit 18,1%) ;
7°) Lutter contre la dépendance aux addictions (tabac, alcool, drogue, écran,...) (1421 répondants, soit 17,1%).

Les 5 préoccupations les moins citées par la population sont :

- 1°) Réduire l'automédication (363 répondants, soit 4,4%) ;
2°) Trouver les informations dont j'ai besoin sur un site internet (518 répondants, soit 6,2%) ;
3°) Avoir des prescriptions médicales pour l'activité physique (775 répondants, soit 9,3%) ;
4°) Etre mieux informé des risques liés à l'environnement sur ma santé (pollutions, bruit, changement climatique...) (1222 répondants, soit 14,7%) ;
5°) Favoriser l'accès aux soins pour les jeunes de 16 à 25 ans (1223 répondants, soit 14,8%).

❖ Pour les professionnels de santé :

Les 5 préoccupations majeures des professionnels de santé :

Parmi les répondants, 1 473 (17,6%) étaient des professionnels de santé :

- 1°) Augmenter le nombre de médecins (65%) ;
2°) Soutenir un proche qui s'occupe d'une personne malade ou en situation de handicap (45%) ;
3°) Pouvoir être soigné près de chez moi (44%) ;
4°) Améliorer et faciliter mon parcours de santé entre le professionnel de la ville et celui de l'hôpital (37%)
5°) Réduire les délais d'attente chez le médecin (35%).

Les 7 préoccupations intermédiaires des professionnels de santé sont :

- 1°) Eduquer les enfants sur leur santé dès le plus jeune âge (35 %) ;
2°) Mieux repérer et prendre en charge les souffrances psychiques (34 %) ;
3°) Permettre la délégation de certains actes aux professionnels paramédicaux formés en toute confiance et sécurité (32 %) ;
4°) Mieux adapter les quantités de médicaments (29 %) ;
5°) Eviter de faire plusieurs fois les mêmes examens (29 %) ;
6°) Lutter contre la dépendance aux addictions (tabac, alcool, drogue, écran,...) (18 %) ;
7°) Pouvoir s'entretenir avec un médecin à distance (16 %).

Les 5 préoccupations les moins citées par les professionnels de santé sont :

- 1°) Favoriser l'accès aux soins pour les jeunes de 16 à 25 ans (16 %) ;
2°) Etre mieux informé des risques liés à l'environnement sur ma santé (pollutions, bruit, changement climatique, etc...) (12 %) ;
3°) Avoir des prescriptions médicales pour l'activité physique (8,50 %) ;
4°) Trouver les informations dont j'ai besoin sur un site internet (5 %) ;
5°) Réduire l'automédication (4,50 %).

*
* *

IV. FIR « Démocratie sanitaire »

En 2017, les moyens réservés sur la mission 5 du FIR au titre de la démocratie sanitaire n'ont pas été consommés sur l'exercice. Ils ont été reportés sur l'exercice 2018.

Deux explications :

- La priorité a été portée en 2017 sur les travaux d'élaboration du PRS 2^{ème} génération.

Ainsi, les débats publics organisés depuis 4 ans n'ont pas été renouvelés. Ils ont laissé place à la « consultation citoyenne », réalisée par internet en début d'année, qui a permis de recenser les principales préoccupations des usagers en matière de santé dans les 10 ans à venir et ainsi définir le cadre d'orientation stratégique à 10 ans du PRS.

- Au cours du premier semestre 2017, l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) a remplacé le Collectif interassociatif sur la santé (CISS).

Les crédits FIR affectés antérieurement au CISS, délégation régionale Centre-Val de Loire, pour couvrir les actions opérées en faveur des usagers, notamment la formation des représentants d'usagers, sont dorénavant versés directement, par le niveau national, à l'UNAASS pour le fonctionnement des URAASS, ceci à compter du second semestre 2017.

En prévision de ce changement, le CISS délégation régionale a reçu, fin 2016, des crédits issus de l'enveloppe FIR 2016, pour couvrir la réalisation des actions engagées dès le premier semestre 2017.

*
* *

V. Moyens de fonctionnement

a) Moyens humains

Le secrétariat de la CRSA est responsable de l'organisation pratique, logistique et technique des séances de travail. Il assure l'interface avec les directions métiers de l'ARS et les secrétariats des autres commissions spécialisées

1,8 ETP participe au fonctionnement de la CRSA et assure le secrétariat :

- de la commission permanente : préparation des réunions, rédaction des procès-verbaux,
- de la commission spécialisée « Droits des usagers » : préparation des réunions, rédaction des procès-verbaux, rédaction des rapports d'activité,
- de l'assemblée plénière : préparation de la séance, organisation des votes, rédaction du rapport d'activité, rédaction des actes.

Il assure le suivi des arrêtés de composition de la Conférence, de ses commissions spécialisées, ainsi que des deux commissions de coordination. Il est responsable du budget consacré à ces instances.

1,5 ETP assure le secrétariat des commissions spécialisées « Organisation des soins », « Prévention » et « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux ».

b) Moyens matériels

L'ARS Centre-Val de Loire met à la disposition de la Conférence des locaux pour la tenue des réunions.

Par ailleurs, fin 2016, il a été créé un espace collaboratif réservé aux membres titulaires et suppléants de la CRSA, accessible grâce à un code confidentiel.

Cet espace est structuré par commissions spécialisées, commission permanente et séance plénière. Il permet de retrouver les travaux et documents effectués par toutes les commissions spécialisées. Une rubrique consacrée aux travaux du PRS2 a également été ouverte pour le partage des documents de référence et de travail. On y retrouve également le calendrier de toutes les réunions.

Au second semestre 2017, un espace réservé aux membres titulaires et suppléants des six conseils territoriaux de santé a également été créé avec la même architecture.

c) Moyens financiers

Pour l'année 2017, l'Agence a consacré un budget de 21 000€, se décomposant comme suit :

- frais de déplacement (séances plénières et commissions spécialisées) : 16 500€
- location de salles, frais de restauration : 4 500 €.

Pour mémoire, en 2016, le budget consacré était de 20 300 €, chiffre qui résultait notamment de l'organisation de deux séances plénières.

*
* *

VI. CONCLUSION

Le premier trimestre 2018 sera consacré à la préparation de l'avis que la CRSA doit réglementairement formuler sur le projet régional de santé (PRS2) qui sera soumis à la concertation.

Probablement que nous aurons ensuite à proposer à l'ARS la réalisation d'un travail de réflexion sur les critères de réalisation des objectifs du PRS. Nous savons que c'est un sujet difficile à traiter pour y avoir été déjà confronté. Les Commissions spécialisées pourront peut-être apporter leur contribution à ce travail indispensable, si nous souhaitons qu'une évaluation puisse être véritablement perceptible.

De nouveaux sujets de réflexion vont devoir être définis pour les deux prochaines années. Il paraît souhaitable qu'ils puissent être choisis en concertation avec les représentants des Conseils territoriaux de santé.

Le Président de la Conférence régionale
de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire

Michel MOUJART

ANNEXES

Annexe n°1 : Arrêté de composition de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire du 26 décembre 2017.

Annexe n°2 : Dossiers d'autorisation examinés par la Commission spécialisée « Organisation des soins » (CSOS).

ARRETE N°2017-ESAJ-0056
relatif à la composition de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie
de la région Centre-Val de Loire

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 1432-4,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010, portant création des Agences régionales de santé et le décret du 17 mars 2016, portant nomination de Madame Anne BOUYGARD, Directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire, à compter du 4 avril 2016,

Vu le décret n°2010-348 du 31 mars 2010, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu le décret n°2010-938 du 24 août 2010, modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015, adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers,

Vu le décret n°2015-1879 du 30 décembre 2015, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu l'instruction ministérielle n°SG/2014/75 du 19 mars 2014, relative au renouvellement des conférences régionales de santé et de l'autonomie,

Considérant les courriers adressés par l'ARS aux organismes règlementairement chargés de faire des propositions de désignation et les réponses reçues à la date du présent arrêté,

Considérant les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article D.1432-28 du décret n°2010-348 susvisé,

Vu l'arrêté en date du 30 octobre 2017, relatif à la composition de la conférence régionale de santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire,

Considérant les désignations complémentaires intervenues depuis le 30 octobre 2017,

A R R E T E

Article 1^{er} : Les dispositions de l'arrêté n°2017-DSTRAT-0046 du 30 octobre 2017 sont rapportées.

Article 2 : La conférence régionale de la santé et de l'autonomie est composée de 97 membres ayant voix délibérative, répartis au sein de 8 collèges.

Article 3 : Le mandat des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie s'achèvera le 30 septembre 2020, en application des dispositions de l'article 3 du décret n°2015-1879 susvisé.

Article 4 : Le 1^{er} collège est composé de représentants des collectivités territoriales, des communes et groupements de communes. Il comprend 15 membres :

➤ **Trois représentants de la région :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Anne LECLERCQ Vice-Présidente Conseillère régionale	Jean-Pierre CHARLES- GUIMPIED Conseiller régional	Absence de candidature
Fanny PIDOUX Conseillère régionale	Christian DUMAS Conseiller régional	Absence de candidature
Alix TERY-VERBE Conseillère régionale	Jean-Philippe GRAND Conseiller régional	Absence de candidature

➤ **Six représentants des départements :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Cher : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Nicole PROGIN, Vice-Présidente du Conseil départemental	Cher : Corinne CHARLOT, Conseillère départementale	Cher : Annie LALLIER Vice-Présidente du Conseil départemental
Eure-et-Loir : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Gérard SOURISSEAU, Vice-Président du Conseil départemental	Eure-et-Loir : Françoise HAMELIN, Vice-Présidente du Conseil départemental	Eure-et-Loir : en cours de désignation
Indre : le Président du Conseil départemental ou son représentant	Indre : Michel BLONDEAU, Vice-Président du Conseil départemental	Indre : Michèle SELLERON Conseillère départementale
Indre-et-Loire : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Nadège ARNAULT, Vice-Présidente du Conseil départemental	Indre-et-Loire : Dominique SARDOU, Conseillère départementale	Indre-et-Loire : Pascale DEVALLEE, Vice-Présidente du Conseil départemental
Loir-et-Cher : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Monique GIBOTTEAU, Vice-Présidente du Conseil départemental	Loir-et-Cher : Philippe SARTORI, Conseiller départemental	Loir-et-Cher : Florence DOUCET, Conseillère départementale
Loiret : le Président du Conseil départemental ou son représentant, Alexandrine LECLERC, Vice-Présidente du Conseil départemental	Loiret : Nathalie KERRIEN Conseillère départementale	Loiret : Christian BRAUX, Conseiller départemental

➤ **Trois représentants des groupements de communes :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
en cours de désignation	Elisabeth HOVASSE-PRELY Conseillère communautaire à la Communauté de communes de Vierzon-Sologne-Berry – Adjointe au Maire de Vierzon	en cours de désignation
Gérard HENAULT, Président de la Communauté de communes de la Touraine Sud	Michaëlle de la GIRODAY, Conseillère communautaire Agglo du Pays de Dreux Première adjointe au Maire de Dreux	en cours de désignation
Françoise BAILLY, Vice- Présidente de la Communauté de communes d'Agglopolys – Maire adjointe de Saint-Gervais la Forêt	Annick GOMBERT, Vice- Présidente de la Communauté de communes de Brenne-Val de Creuse –Maire du Blanc	en cours de désignation

➤ **Trois représentants des communes :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Jean-Pierre DOOR Maire de Montargis	Daniel FRARD Maire de Vernouillet	Gérard SANTOSUOSSO Maire de Trouy
Marie-Agnès LINGUET Maire de Fleury les Aubrais	Isabelle SENECHAL Maire de Saint-Laurent en Gâtines	Marinette MITRIOT Maire de Chezal Benoit
Nicolas NAULEAU Maire de Culan	Daniel LOMBARDI Maire d'Yvoy le Marron	en cours de désignation

Article 5 : Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux. Il comprend 16 membres :

➤ **Huit représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Jean-Claude BOURQUIN, Président de l'UFC Que Choisir région Centre	Léone FEVRIER-DUPIN, Référente Santé de l'Association Consommation Logement Cadre de vie - CLCV d'Indre-et-Loire	Serge RIEUPEYROU Référent Santé UFC Que Choisir région Centre
Danièle DESCLERC-DULAC, Membre de la Fédération SOS Hépatites Présidente de l'Union régionale des associations agréées du système de santé - URAASS	Marie-Françoise VIALLEFOND, Secrétaire de l'Association de familles de traumatisés crâniens de la région Centre AFTC	Arlette BOUVARD Déléguée régionale de la Fédération SOS Hépatites Centre-Val de Loire
Daniel HILT, Coordinateur d'AIDES – délégation d'Indre- et-Loire	Marjorie CORIDON, Membre de l'Association Auto-support, réduction des risques parmi les usagers de drogues ASUD	Fabrice OLIVET Président de l'Association Auto- support, réduction des risques parmi les usagers de drogues ASUD
Olivier LE FLOCH, Vice- Président de la Ligue contre le cancer – Comité d'Indre-et- Loire	Pascal MORANDI, Représentant régional du Comité Vie Libre région Centre	Anne BORIS Secrétaire régionale du Comité Vie Libre région Centre

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Elisabeth LEVET, Présidente de l'Association des diabétiques de Loir-et-Cher – AFD 41	Marie-Françoise BARATON, Présidente de l'Association France Rein Centre-Val de Loire	Christine MONTAGU Représentante de l'Association France Rein Centre-Val de Loire
François PITOU, Représentant de l'Union nationale des amis et familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques UNAFAM Centre-Val de Loire	Dominique BEAUCHAMP Présidente de l'Association Touraine France Alzheimer 37	Danielle LE COURT Directrice du Service régional Centre de l'AFM Téléthon par intérim
Jacques PORTIER, Représentant familial de l'Union interdépartementale des UDAF du Centre	Nicole VALADE, Présidente de l'Association Visite des malades dans les établissements hospitaliers VMEH 45	Jacqueline BACH-RIFFAULT Déléguée départementale de l'Association du droit de mourir dans la dignité – ADMD Loiret
Yvette TRIMAILLE, Présidente de la Fédération régionale Familles rurales Centre	en cours de désignation	Jeanne BUARD Administratrice de l'Association française des sclérosés en plaques

➤ **Quatre représentants des associations de retraités et personnes âgées :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Marie-Odettes TURE 1 ^{ère} Vice-Présidente du CODERPA du Cher Représentante de la CFDT Retraités	Danielle EBRAS, Présidente du CODERPA de l'Indre Représentante de l'Union nationale des instances de coordination offices et réseaux de personnes âgées - UNIORPA	Dominique TALLAN Vice-Présidente du CODERPA du Cher Présidente de l'Association « Génération Mouvement »
Martine JOSEPH, Membre du CODERPA d'Eure-et-Loir Représentante de l'Union départementale des retraités Force Ouvrière - UDRFO	Ginette GRILLARD, Membre du CODERPA d'Eure-et-Loir Représentante de la Fédération générale des retraités de la Fonction Publique	Jacqueline RAINEAU, Membre du CODERPA de Loir-et-Cher Représentante de la Fédération FO des retraités et pré-retraités
Jean-Claude MONToux, Membre du bureau du CODERPA d'Indre-et-Loire Représentant de la Fédération générale des retraités de la Fonction Publique	Marie-Claire DULONG Membre du bureau du CODERPA d'Indre-et-Loire Représentante de l'Union française des retraités	Jean-Jacques PERES Vice-Président du CODERPA d'Indre-et-Loire Représentant de la CFTC
Solange QUILLOU, Vice-Présidente du CODERPA du Loir-et-Cher, Représentante de la CFE-CGC	Thierry BERTHELEMY Membre du CODERPA du Loiret, Représentant la Fédération générale des retraités de la fonction publique	Christian BARBOTIN Membre du CODERPA du Loiret Représentant de la Fédération générale des retraités de la Fonction publique

➤ **Quatre représentants des associations de personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Françoise GUILLARD-PETIT Représentante régionale de l'Association des Paralysés de France et Membre du Conseil départemental de l'APF de l'Indre	Philippe SAUNE Directeur général du GEDHIF	Marie-Thérèse LEROUX Représentant l'Union départementale des associations familiales de Loir-et-Cher

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Jean-Claude DION, Président de l'Association pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans le Loiret - APHL	Agnès LASFARGUES, Vice-Présidente de l'Entraide Naissance Handicap ENH du Loir-et-Cher	en cours de désignation
Martine VANDERMEERSCH Présidente de l'Association Autisme d'Eure-et-Loir	Jean-Michel ROBILLARD Vice-Président de l'Association départementale des PEP d'Eure-et-Loir	en cours de désignation
Philippe COTTIN, Directeur de l'ESAT « Les Fadeaux » à Châteauroux	Jean-Marc BOUCHARD Président de l'Association d'entraide aux familles et handicapés (AEFH) du Loiret	en cours de désignation

Article 6 : Le 3^{ème} collège est composé de représentants des conseils territoriaux de santé (CTS). Il comprend 4 membres :

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Dominique ENGALENC Président du CTS du Cher	Steven BEUREL Membre du CTS d'Indre-et-Loire	Nathalie VERNE Membre du CTS du Cher
Carole FESTA Membre du CTS d'Eure-et-Loir	Poste à pourvoir par le CTS d'Indre-et-Loire	Liliane CORDIOUX Membre du CTS d'Eure-et-Loir
Hervé MIGNOT Président du CTS de l'Indre	René GIRARD Membre du CTS du Loiret	Hervé STIPETIC Membre du CTS de l'Indre
Poste à pourvoir par le CTS du Loir-et-Cher	Frédérique VARIN Membre du CTS du Loiret	Poste à pourvoir par le CTS du Loir-et-Cher

Article 7 : Le 4^{ème} collège est composé de partenaires sociaux. Il comprend 10 membres :

➤ **Cinq représentants des organisations syndicales de salariés :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
CFDT : Dominique PORTE Responsable régional Protection sociale	CFDT : Habiba AZOUZI Secrétaire départementale du Syndicat CFDT santé-sociaux du Cher	CFDT : Michel AUFAUVRE Représentant CFDT
CFE-CGC : Philippe BALIN Référent Handicap à l'Union régionale Centre	CFE-CGC : Claude GUILLIER Secrétaire général de l'Union régionale Centre	CFE-CGC : Brigitte CARRE de LUSANCAY, Représentant CFE-CGC
CFTC : en cours de désignation	CFTC : en cours de désignation	CFTC : en cours de désignation
CGT : Alain BORG Représentant du Comité régional CGT Centre	CGT : Madeleine CABUZEL Représentante de la CGT	CGT : Chantal JUTANT Représentante de la CGT
FO : Arnaud PIONNIER Représentant de l'Union régionale FO de la région Centre	FO : Patrick VINATIER Représentant de l'Union régionale FO de la région Centre	FO : Caroline BOUTET Représentant FO

➤ **Trois représentants des organisations professionnelles d'employeurs :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
CGPME : Claude SAUQUET Représentant de la CGPME	CGPME : René-Laurent CAMBRAY, Représentant de la CGPME	CGPME : en cours de désignation
MEDEF : Olivier RENAUDEAU Représentant du MEDEF Centre-Val de Loire	MEDEF : Bruno BOUSSEL Délégué général du MEDEF Centre-Val de Loire	MEDEF : en cours de désignation
UPA : Marie-Anne VIVANCO Représentante de l'UPA	UPA : Alain JARDAT Représentant de l'UPA	UPA : en cours de désignation

➤ **Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Philippe JAUBERTIE Représentant de l'UNAPL Vice Président de la Fédération URPS (FFMKR)	François BLANCHECOTTE Président du Syndicat des biologistes	en cours de désignation

➤ **Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Martine HUGER, Présidente de la Fédération régionale des exploitants agricoles	Maxime POINCLoux, Président des Jeunes agriculteurs du Centre	en cours de désignation

Article 8 : Le 5^{ème} collège est composé d'acteurs de la cohésion et de la protection sociales. Il comprend 6 membres :

➤ **Deux représentants des associations oeuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidatures :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Christine TELLIER, Administratrice d'AddictoCentre et Trésorière de la Fédération Addiction	Catherine GAGELIN, Directrice adjointe du Foyer d'accueil chartrain	Dominique GOUGEON Membre du bureau de l'APLEAT
Patricia DOUANE Directrice générale de l'AIDAPHI	Claire BOTTE Présidente de l'APLEAT	Aurore VINCENT Coordinatrice Pôle Hébergement Le Relais à Bourges

➤ **Deux représentants de la caisse d'assurance et de retraite et de la santé au travail :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Alain LEJEAU, Président	Jean-Paul BATIFORT Administrateur du Conseil d'administration	Gérard CARON Administrateur du Conseil d'administration
Pascale RETHORE, Directrice adjointe	en cours de désignation	Audrey THOMAS, Responsable du département « action sociale personnes âgées »

➤ **Un représentant des caisses d'allocations familiales :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Jean-Pierre TEMPLIER Administrateur de la CAF du Loiret	Benoît COLIN, Administrateur de la CAF du Loiret	Jacky PERES, Président du Conseil d'administration de la CAF du Loiret

➤ **Un représentant de la mutualité française :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Rose-Marie MINAYO Présidente de la Mutualité française Centre	Pascal CHAMPIGNY Secrétaire général de la Mutualité française Centre	Olivier BASIRE Directeur de la Mutualité française Centre

Article 9 : Le 6^{ème} collège est composé d'acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé. Il comprend 10 membres :

➤ **Deux représentants des services de santé scolaire et universitaire :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Sylvie ANGEL, Médecin Conseiller technique du Recteur	Viviane MOULIS, Médecin Conseiller technique départemental d'Eure-et-Loir	Elisabeth LARY-COUZINET Médecin Conseiller technique départemental d'Indre-et-Loire
en cours de désignation	Christine TOURAT-VACHER Infirmière, Conseiller technique départemental d'Indre-et-Loire	Brigitte CRANSAC, Infirmière Conseillère technique départementale du Cher

➤ **Deux représentants des services de santé au travail :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Bruno ANTOINET, Directeur du Comité interentreprises d'hygiène du Loiret - CIHL	Hervé CIBOIT, Directeur de l'AIMT d'Indre-et-Loire – Services interentreprises de santé au travail	Bernard ROBERT Directeur de l'APSMT de Loir- et-Cher – Service de prévention de santé au travail
Catherine ROBIDA Médecin du travail au Comité interentreprises d'hygiène du Loiret - CIHL	Jean-François GAILLARD Médecin du travail au Service interprofessionnel de santé au travail en Eure-et-Loir - SISTEL	Nathalie SALAMOR Infirmière à l'Association Interentreprises de prévention et de santé au travail du Cher – AIPST

➤ **Deux représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Jacky GUERINEAU, Directeur général adjoint chargé de la Solidarité au Conseil départemental du Loiret	Brigitte HERCENT-SALANIE Médecin départemental de PMI du Loiret	Pascale VILLAR Médecin de PMI au Conseil départemental du Loiret
Jean-Louis ROUDIERE, Chef de service de la protection maternelle et infantile et des actions de santé au Conseil départemental d'Eure-et-Loir	Evelyne CRISTOL, Médecin départemental, Chef de service de la PMI du Loir-et-Cher	en cours de désignation

- **Deux représentants des organismes oeuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un oeuvrant dans le domaine médico-social ou de la cohésion sociale :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Emmanuel RUSCH, Professeur responsable du Laboratoire de santé publique et de promotion de la santé à la Faculté de médecine de Tours	Régis PIQUEMAL, Président du Réseau Santé Nutrition Diabète RSND 41	Michel CHAUVEAU Président du Comité régional Centre EPGV
Marie-France BERTHIER Présidente du Comité départemental d'éducation pour la santé de l'Indre - CODES 36	Jacqueline MANSOURIAN-ROBERT, Présidente de l'Association Dialogue Autisme	Anne-Marie BRIEUDE Médecin coordinateur Rezo Addictions 41

- **Un représentant des organismes oeuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Céline LECLERC, Directrice de l'Observatoire régional de la santé – ORS du Centre	Séverine DEMOUSTIER Directrice du Centre régional d'études, d'actions et d'informations – CREAI Centre	Laëtitia MARTINEAU Conseillère technique au Centre régional d'études, d'actions et d'informations – CREAI Centre

- **Un représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L. 141-1 du Code de l'environnement :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Anne-Joëlle LEGOURD, Membre du Conseil d'administration de l'Association France Nature Environnement Centre-Val de Loire	Gérard BARACHET, Vice Président de la Fédération du Cher pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Carole BUTOR Directrice de l'Association pour l'avenir du Gâtinais et de ses habitants - APAGEH

Article 10 : Le 7^{ème} collège est composé d'offreurs des services de santé. Il comprend 34 membres :

- **Cinq représentants des établissements publics de santé, dont au moins 3 présidents de commissions médicales d'établissements de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Olivier SERVAIRE-LORENZET Directeur du Centre hospitalier de Blois	Agnès CORNILLAUD Directrice du Centre hospitalier de Bourges	Florent FOUCARD Directeur du Centre hospitalier de Vierzon
Olivier BOYER, Directeur général du Centre hospitalier régional d'Orléans	Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD, Directrice générale du Centre hospitalier régional et universitaire de Tours	Evelyne POUPET Directrice du Centre hospitalier de Châteauroux
Gilles CALAIS, Président de la CME du Centre hospitalier régional universitaire de Tours	Marie-Françoise BARRAULT, Présidente de la CME du Centre hospitalier régional d'Orléans	en cours de désignation

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Christian GUGGIARI, Président de la CME du Centre hospitalier George Sand à Bourges	Séverine RESTELLI, Présidente de la CME du Centre hospitalier départemental Georges Daumezon à Fleury les Aubrais	Dominique ANCELIN, Président de la CME du Centre hospitalier spécialisé Henri Ey à Bonneval
Olivier MICHEL, Président de la CME du Centre hospitalier de Bourges	Pierre KALFON, Président de la CME du Centre hospitalier de Chartres	Marc HABERBUSCH, Président de la CME du Centre hospitalier de Châteaudun

- **Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont au moins 1 président de conférence médicale d'établissement :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Christophe ALFANDARI, Président régional de la Fédération de l'hospitalisation privée du Centre – Président du directoire de la Clinique Saint-Gatien à Tours	Yvan SAUMET, Trésorier régional de la Fédération de l'hospitalisation privée du Centre – PDG de la Polyclinique de Blois	Nadine POTIER, Directrice de la Clinique Ronsard à Chambray les Tours
Jean CALLIER, Président de la CME Clinique Saint-Cœur à Vendôme	Gilles ASPE, Président de la CME Pôle Santé La Confluence à Saint-Cyr-sur-Loire	Philippe GUIBON, Directeur de la Clinique Saint-François à Châteauroux

- **Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont au moins 1 président de conférence médicale d'établissement :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Bruno PAPIN, Directeur du CRCV Bois Gibert	Anne BERNAUD, Directrice du Centre SSR La Ménaudière	Carine JANNIN, Directrice adjointe du CRCV Bois-Gibert
Sophie KUBAS, Présidente de la CME du CRCV Bois Gibert	Jean CHAPUS, Président de la CME du CMPR L'Adapt Loiret	Gérard BOILEAU, Président de la CME du Centre SSR La Ménaudière

- **Un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Tony-Marc CAMUS, Directeur du Pôle sanitaire et médico-social ASSAD-HAD en Touraine	David GUYERE, Directeur Le Noble Age HAD Val de Loire	Florence GALLAY, Cadre de santé au Centre hospitalier de Bourges

- **Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Jacques BIRINGER, Délégué de la Fédération des APAJH de la région Centre	Jocelyn MELI, Directeur territorial de l'ADAPT Centre-Val de Loire	en cours de désignation
Johan PRIOU, Directeur de l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux - URIOPSS du Centre	Jean-Michel DELAVEAU, Président de l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux - URIOPSS du Centre	Aude BRARD, Conseillère technique à l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux - URIOPSS du Centre

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
André REMBERT, Président de l'Union régionale des pupilles de l'enseignement public - URPEP Centre	Eric LEFRANCOIS, Directeur régional de l'Association des Paralysés de France	en cours de désignation
Yves HODIMONT, Directeur général de l'Association départementale de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis - ADAPEI d'Indre-et-Loire	Catherine DELAVICTOIRE Directrice générale adjointe de l'Association départementale de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis - ADAPEI d'Indre-et-Loire	en cours de désignation

➤ **Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Christine POINTET, Directrice de l'EHPAD du Grand Mont à Contres	en cours de désignation	Aude BELFILS Directrice de l'EHPAD Les Mistras à Langeais
Françoise BAILLY, Association Bien vivre chez soi à Tournon Saint-Martin	Pascal MENAGE, Président de l'UNA Centre	Huguette BRIET Présidente de l'UNA d'Indre-et-Loire
Jocelyne GOUGEON Présidente de l'Association gestionnaire LSF de l'EHPAD Nazareth à Orléans	Véronique DUFRESNE Directrice de Beauce Val Service à Patay	en cours de désignation
Christophe REMY, Délégué régional du Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées - SYNERPA	Jean-Marie LAURENCE Délégué régional adjoint du Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées - SYNERPA	Etienne POINSARD Délégué départemental du Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées - SYNERPA

➤ **Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Mohammed LOUNADI Directeur régional du Comité régional de l'ANPAA Centre-Val de Loire	Marie-Paule LEGRAS-FROMENT, Présidente d'Entr'Aide ouvrière à Tours	José PIRES-DIEZ Délégué régional de la Fédération des acteurs de la solidarité Centre-Val de Loire

➤ **Un représentant parmi les responsables des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé implantés dans la région :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Joëlle TILMA, Présidente de la Fédération des maisons et pôles de santé du Centre	Jean-Pierre PEIGNE, Membre du Conseil d'administration de la Fédération des maisons et pôles de santé du Centre	Etienne GALLET Membre du bureau du Conseil d'administration de la Fédération des maisons et pôles de santé du Centre

- **Un représentant parmi les responsables des réseaux de santé implantés dans la région :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Jérôme POTIN, Président du Réseau Périnatal Centre	Christianne ROY, Cadre de santé du Réseau de soins palliatifs en région Centre	Sylvie PELLETIER Cadre coordinatrice du Réseau de cancérologie ONCO 28

- **Un représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Vincent POCQUET, Président de l'Association des médecins régulateurs généralistes du Loiret	Thérèse BENOIST Membre de l'Association des médecins régulateurs généralistes du Loiret	en cours de désignation

- **Un représentant de médecins responsables d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Véronique JULIE, Directrice du SAMU – Centre hospitalier de Dreux	Stéphane BATHÉLLIER Chef du service de la Cellule d'urgence médico-psychologique – SAMU 45 – CHR Orléans	Chérif MANSOUR, Chef du Pôle médecine d'urgence Centre hospitalier de Châteauroux

- **Un représentant des transporteurs sanitaires :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Pascal BARTHES Responsable des Ambulances Barthes-Jussieu Secours Tours	François BRETON Ambulancier – Chef d'entreprise	Guillaume HORSTMANN Ambulancier

- **Un représentant des services départementaux d'incendie et de secours :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Jean-François GOUY, Directeur du SDIS d'Eure-et-Loir	Léopold AIGUEPARSE Directeur du SDIS de Loir-et-Cher	Didier MARCAILLOU Directeur du SDIS du Cher

- **Un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Didier REA, Représentant de « Avenir Hospitalier »	Claude VIRTOS, Représentant de la Coordination médicale hospitalière	Eric ESTEVE, Représentant du Syndicat national des médecins des hôpitaux publics

- **Six représentants des unions régionales des professionnels de santé :**

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Corinne LE SAUDER, Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Médecins)	Francis GUINARD, Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Biologistes)	Fabrice ZUCCONI, Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Biologistes)

Titulaires	Suppléants n°1	Suppléants n°2
Philippe GOUET, Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Masseurs-kinésithérapeutes)	Pierre BIDAUT, Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Médecins)	en cours de désignation
Raphaël ROGEZ, Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Médecins)	Fabienne KOCHERT, Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Médecins)	en cours de désignation
Didier HUGUET, Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Pharmaciens)	Véronique FAUVINET, Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Orthophonistes)	en cours de désignation
Bruno MEYMANDI NEJAD Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Chirugiens-dentistes)	Véronique MOULIS, Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Chirugiens-dentistes)	en cours de désignation
Christine GOIMBAULT Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Infirmiers)	Cécile PINOT, Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Infirmiers)	Julien MAULDE-ROBERT Membre de la Fédération URPS du Centre-Val de Loire (URPS Infirmiers)

➤ **Un représentant de l'Ordre des médecins :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Hugues DEBALLON Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre	Patrick PETIT Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre	Christophe TAFANI Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre

➤ **Un représentant des internes en médecine de la ou les subdivisions situées sur le territoire de la région :**

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
en cours de désignation	Yanis RAMDANI, Président de l'Association des internes de Tours	en cours de désignation

Article 11 : Le 8^{ème} collège est composé de personnalités qualifiées. Il est composé de 2 membres :

Titulaires
Joseph LARNICOL, Vice-Président de France Alzheimer Loiret
Michel MOUJART, Directeur général honoraire du CHRU de Tours

Article 12 : Sont appelés à siéger, avec voix consultative, aux travaux de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

- le Préfet de région,
- le Président du Conseil économique, social et environnemental de la région Centre-Val de Loire,
- le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre – Val de Loire
- le Directeur régional des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi,
- le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

- le Directeur régional des affaires culturelles,
 - le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
 - le Directeur régional des finances publiques,
 - le Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
 - le Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours,
-
- un Membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général : Pierre GIGOU, Président de la Caisse primaire d'assurance maladie d'Eure-et-Loir,
 - un Administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole : titulaire : Georges AGUDO, Premier Vice-Président de la MSA Beauce Cœur de Loire ; suppléant : Jean-Yves TEMMERMAN, Représentant de la MSA Berry-Touraine
 - le Président de la caisse de base du régime social des indépendants.

Article 13 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 28, rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS.

Article 14 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de la région Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Orléans, le 26 décembre 2017

P/La Directrice générale de l'Agence
régionale de santé Centre-Val de Loire,
Le Directeur général adjoint

Signé : Pierre-Marie DETOUR

**Dossiers d'autorisation examinés par la Commission spécialisée
« Organisation des soins » (CSOS)**

Séance du 30 mars 2017

Séance du 26 septembre 2017

(cf. tableaux ci-dessous)

N° dossier	Raison sociale de l'EJ	Nom de l'ET	Avis Rapporteur	Avis de la CSOS	Décision DGARS
Commission spécialisée de l'Offre de Soins mars 2017					
16-45-148	SELARL INOV	Selarl INOV	Confirmation de cession des autorisations d'équipements matériels lourds détenus par la SELARL INOV (Loiret) sur les sites de Saran et Saint-Doulchard au profit de la SELARL INOV (Cher).	Favorable	Favorable
16-36-149	CH de CHATEAUROUX	CH de Châteauroux	Renouvellement d'autorisation d'exercer les activités interventionnelles sous-imagerie médicale, par voie endovasculaire en cardiologie, pour les actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multisites, de défibrillation incluant la pose de dispositifs de prévention de la mortalité liée à des troubles du rythme.	Favorable	Favorable
16-37-150	SELARL Centre de Médecine Nucléaire VINCI	Centre de Médecine Nucléaire VINCI	Installation d'un tomographe à émission de positon sur le site de la Nouvelle Clinique Tours Plus.	Favorable	Favorable
16-45-151	SA CLINIQUE DE LA REINE BLANCHE	Clinique de la Reine-Blanche	Installation d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique.	Favorable	Favorable
16-45-152	SA CLINIQUE DE LA REINE BLANCHE	Clinique de la Reine-Blanche	Autorisation de création d'activité de soins de suite et de réadaptation pour les affections du système digestifs, métabolique et endocrinien pour adultes en hospitalisation de jour.	Défavorable	Défavorable
16-36-153	CENTRE DE NEPHROLOGIE DE CHATEAUROUX	Centre de néphrologie de Châteauroux	Création de l'activité de soins de traitement de l'insuffisance rénale chronique par la pratique de l'épuration extrarénale par dialyse à domicile, par hémodialyse et par dialyse péritonéale.	Favorable	Favorable
16-45-157	Centre hospitalier régional d'Orléans	Centre hospitalier régional d'Orléans La Source	Demande de renouvellement d'un tomographe à émission de positon avec remplacement de l'appareil.	Favorable	Favorable

N° dossier	Raison sociale de l'EJ	Nom de l'ET	Avis Rapporteur	Avis de la CSOS	Décision DGARS
Commission spécialisée de l'Offre de Soins mars 2017					
16-45-158	SARL les Buissonnets	SARL les Buissonnets	<p>Demande de confirmation, suite à cession des autorisations détenues initialement par la SA Maison de convalescence du Domaine de Longuève, au profit de la SARL les Buissonnets.</p> <p>Transfert géographique des activités de soins initialement détenues par la SA Maison de convalescence du Domaine de Longuève vers le site de la SARL les Buissonnets à Olivet.</p> <p>Création d'une activité de soins de suite et de réadaptation spécialisée dans les affections du système nerveux en hospitalisation complète.</p>	Favorable	Favorable
16-45-159	Centre hospitalier Pierre Dezarnaulds de GIEN	Centre hospitalier Pierre Dezarnaulds de GIEN	Demande de création de 2 lits d'hospitalisation de jour par transformation de lits d'hospitalisation complète.	Favorable	Favorable
16-37-160	GCS Gynécologie Obstétrique en Chinonais	GCS Gynécologie Obstétrique en Chinonais - ET	Création d'une autorisation d'activité de chirurgie en hospitalisation complète et à temps partiel.	Favorable	Favorable
16-45-161	SELARL du Docteur Franc	SELARL du Docteur Franc	Demande d'autorisation d'exploitation d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique sur le site de la Maison des Consultations ASCLEPIOS, 551, avenue Jacqueline Auriol 45770 SARAN.	Défavorable	Défavorable
16-45-162	Centre hospitalier Lour Picou - Beaugency	Centre hospitalier Lour Picou - Beaugency	Demande de renouvellement de l'activité de soins de suite et de réadaptation pour adultes en hospitalisation complète.	Favorable	Favorable
16-18-163	Centre Hospitalier Jacques Coeur de Bourges	Centre Hospitalier Jacques Coeur de Bourges	Demande d'autorisation d'activité de soins de traitement du cancer pour la pratique suivante : chirurgie thoracique.	Favorable	Favorable
16-41-166	S.A.R.L. RMX 41	SARL RMX 41	Renouvellement d'une autorisation d'équipement matériel lourd (EML) avec changement d'appareil.	Favorable	Favorable
16-41-167	SARL RMX 41	SARL RMX 41	Demande de renouvellement d'un IRM avec remplacement de l'appareil.	Favorable	Favorable

N° dossier	Raison sociale de l'EJ	Nom de l'ET	Avis Rapporteur	Avis de la CSOS	Décision DGARS
Commission spécialisée de l'Offre de Soins mars 2017					
16-18-165	Centre Hospitalier Jacques Coeur de Bourges	Centre Hospitalier Jacques Coeur de Bourges	Demande d'autorisation relative à l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR), en hospitalisation de jour, pour les affections des systèmes métabolique et endocrinien et affections respiratoires.	Favorable	Favorable
16-18-164	Centre Hospitalier Jacques Coeur de Bourges	Centre Hospitalier Jacques Coeur de Bourges	Demande d'autorisation d'exercer des activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire en cardiologie, pour les actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multisites, de défibrillation incluant la pose de dispositifs de prévention de la mortalité liée à des troubles du rythme.	Favorable	Favorable
16-36-168	SCM Scanner de l'Indre	SCM Scanner de l'Indre	Demande de renouvellement d'un scanner avec remplacement de l'appareil.	Favorable	Favorable
Commission spécialisée de l'Offre de Soins septembre 2017					
17--45-058	SARL SCANNER JEAN JAURES	SCANNER JEAN JAURES	Demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter un scanographe avec remplacement de l'appareil.	Favorable	Favorable
17-45-048	SAS LNA ES	HAD Orléans Montargis	Confirmation suite à cession des autorisations de l'HAD Orléans Montargis, HAD Loir et Cher et HAD Val de Loire, détenues initialement par la SAS LNA HAD Centre au profit de la SAS LNA ES.	Favorable	Favorable
17-45-076	SA CLINIQUE DE LA REINE BLANCHE	Clinique de la Reine Blanche	Demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter un scanographe avec remplacement de l'appareil.	Favorable	Favorable
17-45-077	SA CLINIQUE DE LA REINE BLANCHE	Clinique de la Reine Blanche	Demande d'autorisation d'activité de soins de suite et de réadaptation pour les affections du système digestif, métabolique et endocrinien pour adultes en hospitalisation de jour.	Favorable	Favorable
17-37-067	SELARL CENTRE DE MEDECINE NUCLEAIRE VINCI	Centre de Médecine Nucléaire VINCI	Demande de renouvellement d'autorisation d'une caméra à scintillation avec remplacement de l'appareil.	Favorable	Favorable

N° dossier	Raison sociale de l'EJ	Nom de l'ET	Avis Rapporteur	Avis de la CSOS	Décision DGARS
Commission spécialisée de l'Offre de Soins septembre 2017					
17-41-073	CH DE VENDOME	Centre hospitalier de Vendôme	Demande de fusion du CH de Vendôme et du CH de Montoire-sur-Loir.	Favorable	Favorable
17-37-070	EFS NATIONAL	EFS Centre - Pays de Loire	Confirmation suite à cession de l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou son identification par empreinte génétique à des fins médicales détenue par l'EFS centre Atlantique au profit de l'EFS Pays de la Loire.	Favorable	Favorable
17-45-071	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS	Centre hospitalier d'Orléans	Demande de renouvellement de l'activité de soins de diagnostic prénatal sur marqueurs sériques maternels suite à injonction de déposer un dossier.	Favorable	Favorable
17-37-064	SELAS ABO+	LBM L'ABO+ CHAMBRAY LEONARD DE VINCI	Demande de renouvellement, suite à injonction, d'autorisation pour les activités biologiques d'AMP pour : - Préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle - Activités relatives à la fécondation in vitro sans ou avec micromanipulation - Conservation des embryons en vue d'un projet parental ou en application du 2° du II de l'article L2141-4 .	Favorable	Favorable
17-41-079	THERAE CENTRE MEDICAL	THERAE Centre médical	Demande d'autorisation de soins de suite et de réadaptation pour les affections du système digestif, métabolique et endocrinien en HTP enfants de plus de 6 ans ou adolescents.	Favorable	Favorable
17-18-038	SA HOPITAL PRIVE GUILLAUME DE VARYE	Hôpital privé Guillaume de Varye	Demande de confirmation suite à cession de l'autorisation d'exploiter un équipement matériel lourd (T.E.P.) détenue par la la SAS VITALIA EXPANSION 3 sur le site de l'Hôpital privé Guillaume de Varye à Saint Doulchard, au profit de la SA Hôpital privé Guillaume de Varye .	Favorable	Favorable

N° dossier	Raison sociale de l'EJ	Nom de l'ET	Avis Rapporteur	Avis de la CSOS	Décision DGARS
Commission spécialisée de l'Offre de Soins septembre 2017					
17-18-039	CH JACQUES COEUR DE BOURGES	CH BOURGES - JACQUES COEUR	Demande de renouvellement d'exploitation d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM) avec remplacement de l'appareil.	Favorable	Favorable

